

RAPPORT 2018

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Sommaire



Éditorial	05
Introduction	07
Bilan des politiques publiques et des actions mises en œuvre sur le territoire cristolien	09
1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, cœur de l'engagement collectif des acteurs du territoire	10
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, une priorité pour une ville au cadre de vie harmonieux	28
3. Le développement de modes de consommation et de production responsables, levier indispensable d'une ville durable	38
4. La cohésion sociale et la solidarité entre les générations, ciment du vivre ensemble	44
5. L'épanouissement des cristoliens et la satisfaction de leurs besoins essentiels, conditions indispensables au développement de chacun au sein de la cité	52
Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la commune	59
1. L'efficacité énergétique des bâtiments de l'administration	60
2. L'optimisation de la flotte automobile de la commune	61
3. La maîtrise des consommables et la gestion des déchets	62
4. La commande publique responsable	63
5. La gestion des ressources humaines	64
Engagement en faveur du développement durable au sein des budgets primitifs pour 2019	67

Éditorial





L'urgence environnementale représente un défi majeur pour nos sociétés. Nous devons impérativement faire évoluer nos modes de vie, de production et de consommation pour préserver les ressources naturelles et la biodiversité, faire barrage aux fléaux du dérèglement climatique et inventer un développement plus équitable, respectueux de la planète et du devenir des générations futures.

La municipalité de Créteil s'est engagée résolument dans cette voie depuis plusieurs décennies. Pionnière en matière d'écologie urbaine, la ville multiplie ses efforts, dans la concertation et l'échange citoyen, pour améliorer ses pratiques et innover, notamment dans les domaines liés à l'urbanisme, au développement économique et à l'aménagement du cadre de vie. Cette ambition est nourrie par l'engagement collectif de nombreux acteurs aux côtés de la municipalité : Grand Paris Sud Est Avenir, Créteil Habitat Semic, le tissu économique et associatif, les conseils de quartier et les habitants qui contribuent, au travers d'actions exemplaires, à la construction d'un avenir responsable.

Cet engagement s'est manifesté cette année encore avec volontarisme sur notre territoire, comme l'illustre ce rapport.

Depuis les vastes opérations de rénovation thermique de l'habitat, permettant de conjuguer protection de l'environnement et amélioration du pouvoir d'achat de nos concitoyens, jusqu'aux initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité, en passant par le renforcement des démarches liées à l'économie circulaire, notre ville continue d'affirmer son ambition en matière de développement durable.

Mais nous avons pleinement conscience de n'être qu'au début du chemin. L'adoption en 2019 d'un Plan climat air énergie territorial, commun aux seize communes du territoire, sera une prochaine étape dans la construction d'une stratégie de transition économique, écologique et durable soucieuse de préserver le cadre de vie et la possibilité, pour chacun et chacune, de satisfaire ses besoins et de s'épanouir au sein de la cité.

Laurent CATHALA

Introduction



Le Rapport Brundtland de la commission mondiale sur l'environnement de l'ONU définissait en 1987 le développement durable comme « *un développement qui répond aux besoins des générations présentes, et notamment des plus pauvres d'entre eux, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ».

Cet enjeu majeur, qui impose de concilier le développement humain avec le respect de l'environnement, tout en garantissant le bien-être des individus et le progrès social et économique apparaît comme une équation complexe. En effet, garantir un modèle de société durable signifie d'être à même de laisser aux générations futures un patrimoine environnemental, social et économique non altéré.

Une approche équilibrée et exigeante est donc nécessaire afin de diminuer l'impact environnemental de nos activités et garantir à nos concitoyens un développement où chacun trouve sa place tout en préservant l'emploi et l'attractivité économique des territoires. Tendre vers ce nouveau modèle sous-entend un changement de paradigme et un engagement collectif de l'ensemble des acteurs.

C'est ce défi que Créteil relève avec exigence et ambition depuis de nombreuses années. Territoire propice aux innovations et à la conduite de démarches exemplaires, s'y déploient au quotidien nombres d'actions et initiatives volontaristes portées par les acteurs institutionnels, les bailleurs sociaux, les entreprises, le tissu associatif et les habitants.

Au cœur de cette dynamique collective, la Ville conduit, avec le déploiement des politiques municipales et de son projet urbain, l'ambition d'un développement durable de son territoire. A cet effet, elle construit, en lien avec ses partenaires, les conditions d'une transition écologique et d'un modèle de ville durable qui concilie l'exigence d'une solidarité qui rassemble, d'un développement responsable, et d'un vivre ensemble apaisé.

C'est de cet engagement collectif de l'ensemble des acteurs du territoire municipal que se nourrit chaque année depuis 2011 le contenu du rapport sur le développement durable.

Aussi pour cette année encore, ce document se propose, au travers du prisme des cinq finalités du développement durable, de porter un regard sur le bilan des politiques publiques et des actions mises en œuvre sur le territoire en 2018, de mettre en lumière les actions d'éco-exemplarité les plus significatives réalisées en interne par les services de la Ville et de présenter les perspectives envisagées pour 2019 à travers un budget transversal développement durable, synthétisant l'ensemble des engagements budgétaires de la collectivité et de ses partenaires en faveur de cet enjeu majeur au sein de leurs budgets primitifs.





Bilan des politiques publiques et des actions mises en œuvre sur le territoire cristolien

- 
1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, cœur de l'engagement collectif des acteurs du territoire **10**
 2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, une priorité pour une ville au cadre de vie harmonieux **28**
 3. Le développement de modes de consommation et de production responsables, levier indispensable d'une ville durable **38**
 4. La cohésion sociale et la solidarité entre les générations, ciment du vivre ensemble **44**
 5. L'épanouissement des cristoliens et la satisfaction de leurs besoins essentiels, conditions indispensables au développement de chacun au sein de la cité **52**



Ambition partagée

*Construire
une véritable
stratégie
territoriale
de transition
écologique,
économique
et durable*

1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE, CŒUR DE L'ENGAGEMENT COLLECTIF DES ACTEURS DU TERRITOIRE

À travers leurs politiques publiques, la gestion de leurs services et de leur patrimoine, les collectivités territoriales ont une **responsabilité dans la lutte contre les gaz à effet de serre** (GES). En relation directe avec les acteurs de terrain, habitants, entreprises et associations, elles peuvent agir sur les secteurs résidentiels et des transports, responsables de plus des deux tiers des émissions de GES, et mobiliser leurs politiques d'aménagement urbain pour une gestion exemplaire et maîtrisée des consommations d'énergie.

Depuis plusieurs années déjà, Créteil s'est résolument engagée, en lien avec ses partenaires, au premier duquel Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), dans cette voie et de nombreuses actions sont aujourd'hui mises en œuvre sur notre territoire pour **maîtriser et réduire l'impact environnemental** du secteur résidentiel et des activités de la Ville et proposer des solutions alternatives.

Principales sources d'énergie utilisées en 2015

- 35%** Gaz naturel.
- 25%** Électricité.
- 25%** Produits pétroliers.
- 18%** Chauffage urbain.

1.1. La volonté commune d'inscrire les ambitions du territoire au sein d'un Plan climat ambitieux

1.1.1. Du plan climat-énergie communal à la formalisation prochaine d'un PCAET

Outil de planification offert aux collectivités pour répondre aux enjeux globaux de réduction des émissions de GES et d'adaptation au changement climatique, la Ville de Créteil s'est saisie très tôt de ce dispositif et adopta dès 2014 un **Plan Climat-Energie Territorial (PCET)** pour la période 2014-2018.

Ce document, qui constituait le cadre de référence de l'engagement de la commune en matière de transition énergétique, était décliné en quatre priorités : un chauffage urbain mixant les énergies, la lutte contre la précarité énergétique dans un habitat économe en énergie, une culture d'économie d'énergie, une collectivité exemplaire. Fil conducteur donc des actions et initiatives volontaristes entreprises depuis 2014 en la matière par la commune et ses partenaires, cette compétence de planification stratégique a été transférée par la loi à GPSEA à sa création, le 1^{er} janvier 2016.

A ce titre, cette structure a engagé depuis deux ans, un travail visant à l'adoption d'une stratégie territoriale en la matière formalisée au sein d'un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**. Un diagnostic liminaire a donc été réalisé entre 2017 et 2018, en lien avec l'ADEME et l'agence de l'Énergie du Val-de-Marne, afin d'identifier les vulnérabilités spécifiques au territoire, d'améliorer les connaissances des conséquences du dérèglement climatique et de la hausse des coûts de l'énergie, ainsi que de définir une stratégie d'adaptation.

A l'appui de ce diagnostic, GPSEA ambitionne désormais de construire avec ses communes membres, une véritable **stratégie territoriale de transition écologique, économique et durable**, gage de l'ambition partagée des acteurs locaux pour le climat.

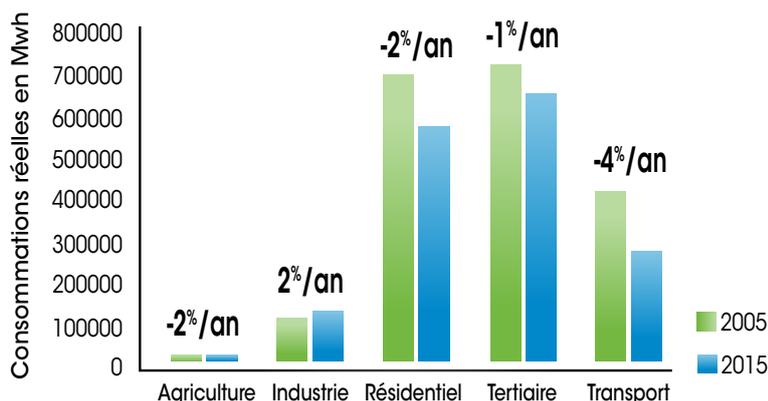
1.1.2. Les principaux éléments de diagnostic relatifs au territoire communal

Le diagnostic du PCAET a été effectué à l'échelle des seize communes pour la période 2005-2015 et, à ce titre, les enseignements suivants peuvent être tirés pour le territoire communal :

■ L'énergie

Il ressort de ce diagnostic que les principales sources d'énergie utilisées en 2015 étaient le gaz naturel (35%), l'électricité (25%), les produits pétroliers (25%) et le chauffage urbain (18%). A ce titre, la **consommation énergétique** du territoire municipal, qui est principalement générée par les secteurs tertiaire (40%) et résidentiel (36%), s'est **réduite entre 2005 et 2015 de -1,6%/an**, et même de -3,1%/an entre 2012 et 2015, alors même que parallèlement la population cristolienne augmentait en moyenne de 0,2% par an.

Évolution des consommations d'énergies entre 2005 et 2015 par secteur d'activité sur Créteil



Source : Données Airparif décembre 2018

Outre le constat que ce sont les secteurs des transports (-4%/an) et résidentiel (-2%/an) qui portent principalement cette baisse de consommation énergétique sur la période, il a été identifié que plus de 54% des consommations liées au secteur résidentiel concernaient le parc de logements construits avant 1975, qui vieillissant, constitue ce que l'on peut appeler des « passoirs énergétiques ».

Un état des lieux du **risque de précarité énergétique des ménages** de GPSEA a été réalisé. Ce dernier permet d'identifier que 74% de la population municipale est exposée à un risque très élevé (30%) ou élevé (44%), risques qui sont la résultante de plusieurs phénomènes tels que le prix de l'énergie, l'efficacité énergétique des bâtiments et le revenu des ménages. Aussi l'enjeu en la matière réside principalement en l'engagement des différents acteurs locaux dans la rénovation thermique des parcs privés et sociaux, en l'extension des réseaux de chauffage collectif et urbain et en l'accompagnement des populations connaissant des situations de précarité.

En ce qui concerne la production d'énergie, le diagnostic identifie la singularité du territoire cristolien qui dispose d'un réseau de chaleur urbain de qualité couvrant ainsi les besoins de plus de 60000 habitants en chauffage et en eau chaude. Recourant à quatre types d'énergie différentes : le gaz, le fuel, la géothermie et la récupération de la chaleur produite par l'incinération des ordures ménagères, cette production d'énergie s'appuie sur un mix énergétique constitué à 57,97% en énergies renouvelables et de récupération (EnR'R) en 2018 participant ainsi à réduire les émissions de GES du territoire. De **forts potentiels de renforcement de la part de ces EnR'R** dans la production de chaleur et d'électricité ont ainsi été identifiés que ce soit en termes de géothermie (extension du réseau de chaleur), que de récupération de chaleur liées à la valorisation des ordures ménagères (modernisation de l'usine d'incinération Valo'Marne).

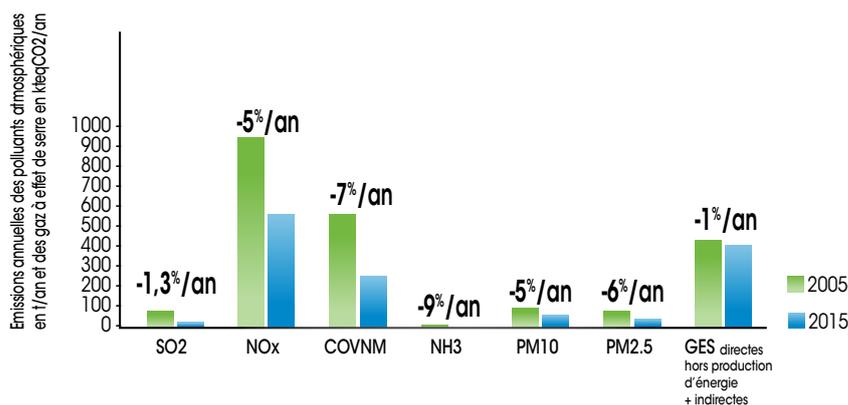
■ L'air

Le territoire communal a connu entre 2005 et 2015 une tendance globale à la **baisse des niveaux de pollution chronique** que ce soit en termes d'émission des polluants atmosphériques (-47% à -59%) ou de GES (-9%) ainsi que de concentrations de ces derniers dans l'air que respirent nos concitoyens.

Globalement inférieur aux moyennes métropolitaine et régionale, et en baisse continue depuis de nombreuses années, le niveau de concentration de polluant dans l'air **respecte les valeurs limites autorisées** sauf, occasionnellement lors des pics de pollution qui peuvent toucher la partie nord du territoire de GPSEA, plus dense et proche des grands axes routiers.

Dans l'ensemble, les émissions en GES sur notre territoire sont principalement générées par le transport routier (21%) et le secteur résidentiel (35%) et, pour certains types de polluant par le secteur industriel. Aussi, les enjeux identifiés en la matière pour les acteurs locaux résident en l'amélioration et la **densification de l'offre de transport en commun**, mode de transport privilégié par 49% des cristoliens, et les modes de circulations douces ainsi que le portage d'opérations de rénovation thermique du secteur résidentiel.

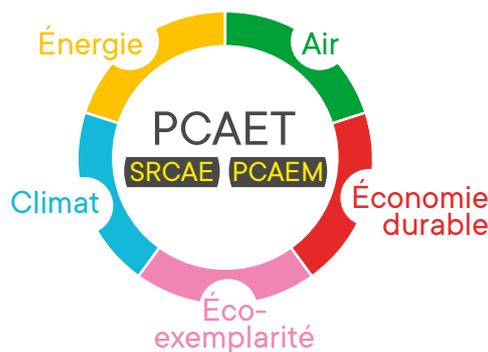
Évolution annuelle émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre entre 2005 et 2015 sur Créteil



1.1.3. Les perspectives de travail collectives pour 2019

Fort de ce diagnostic, des orientations et potentialités qu'il a permis d'identifier, et au regard des actions exemplaires en matière de développement durable déjà entreprises sur le territoire communal, seront envisagés successivement en 2019 par les services du Territoire :

- la formalisation des **objectifs stratégiques et chiffrés** que souhaite porter GPSEA, et, ce, en adéquation avec les documents stratégiques métropolitains et régionaux,
- la proposition de **fiche actions opérationnelles** dans chacun des cinq pans envisagés,
- la **concertation sur ces objectifs** territoriaux avec tous les acteurs locaux et, au premier titre les communes membres, pour envisager les modalités de leurs déclinaisons,
- le **vote du projet de PCAET** et de son évaluation environnementale qui sera soumis au Conseil de territoire au second semestre 2019.



Les thématiques du PCAET

La Ville de Créteil, consciente des attentes et des enjeux majeurs associés à un développement durable et harmonieux du cadre de vie de nos concitoyens, et déjà moteur de cette transition énergétique sur le territoire communal depuis des années, souhaite **faire de son engagement et de son expérience une chance pour le territoire** et s'inscrira donc en 2019 aux côtés de GPSEA et des autres communes membres dans cette démarche de construction collective d'un futur commun.

1.2. L'engagement de la commune en faveur de la réduction son impact environnemental

En tant que «Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)», la Ville de Créteil mène des **actions exemplaires sur son patrimoine** et porte une attention toute particulière à la réduction de ses émissions de GES au travers d'une consommation d'énergie maîtrisée et du **choix vertueux d'un mix énergétique** pour le réseau de chauffage urbain, service qu'elle propose à de nombreux créteilais.

1.2.1. Les actions exemplaires menées sur le patrimoine municipal

■ Les opérations de rénovation thermique des bâtiments municipaux

Dans le cadre de l'appel à projets «TEPCV» porté par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la commune a obtenu un accompagnement à hauteur d'un million d'euros afin de mener un certain nombre de travaux d'envergure pour favoriser **l'amélioration des performances énergétiques de son patrimoine** bâti et de ses infrastructures.

Aussi ont pu être menés depuis 2016 sur le patrimoine communal, les travaux suivants :

- l'isolation thermique de la piscine du Colombier, au travers de la réflexion de son étanchéité,
- l'isolation thermique d'un hall du centre sportif Eyquem, avec la création d'un faux-plafond, le remplacement d'une baie vitrée de 35m² et le remplacement de l'éclairage,
- le remplacement de deux façades du bâtiment Gounod, occupé par le service du 3^{ème} âge, et sa mise en accessibilité,
- l'isolation par l'extérieur du bâtiment des logements de fonction du groupe scolaire des Guiblets ainsi que le remplacement des menuiseries et les vitrages et la rénovation du système de chauffage pour assurer un passage du fioul à gaz,
- la rénovation de l'éclairage public dans le quartier de l'Échat avec le remplace-

ment de 100 luminaires par des luminaires Led dans les rues Esquirol, Thomas Edison, Enesco, etc.

- la rénovation de l'éclairage public dans différents secteurs de Créteil avec le remplacement de lanternes énergivores portant sur 104 foyers lumineux du quartier du Palais, du quai de la Croisette ou encore du centre technique municipal.

La dernière action prévue, dans ce cadre, portera sur le remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Félix Eboué. Les objectifs poursuivis par cette intervention ont pour ambition de favoriser la réduction des consommations d'énergie pour le chauffage avec des déperditions thermiques sur les zones traitées divisées par sept et l'amélioration du confort thermique des utilisateurs en toutes saisons.

Parallèlement, plusieurs autres chantiers non subventionnés ont été réalisés en 2018 afin d'assurer l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments par l'extérieur ou divers travaux (faux plafonds isolant, radiateurs, chaufferie) notamment au sein des groupes scolaires Casalis, Allezard, Gerbault, Victor Hugo, des Buttes, Le Cleac'h, Péguy, Monge et du gymnase des Buttes.

■ *La poursuite de la modernisation de l'éclairage public*

La spécificité du réseau d'éclairage public de Créteil réside en son alimentation en haute tension à partir de 5 postes



de transformation raccordés au réseau d'EDF ce qui permet de bénéficier d'un coût d'achat de l'énergie moindre. L'âge moyen du réseau est d'environ 50 ans et il est constitué sur chaque nœud du réseau, de 575 transformateurs enterrés (3200 Volts > 220 Volts) et de 253 boîtes de coupure qui alimentent en basse tension les quelques 9000 points lumineux sur la ville.

Alors que l'éclairage public représente plus de 30% des dépenses générales d'électricité de la commune, la municipalité a mené depuis plusieurs années des opérations visant à la **rénovation progressive de l'ensemble de ses installations en matière d'éclairage public**. Pour ce faire, les services de la Ville remplacent systématiquement les luminaires par une technologie Led qui, en plus de permettre d'importantes réductions de consommation d'électricité et des frais de maintenance du fait d'une durée de vie de 25 ans, assure une luminosité plus efficace.

Le programme de remplacement des ampoules à ballon fluorescent contenant du mercure (couleur blanche), qui équipent encore un peu moins de 20% du parc de lanternes s'est également poursuivi en 2018 avec la mise en place de 235 lanternes Led principalement localisées dans les quartiers de la Brèche, de la Lévière, des Coteaux du Sud, du Mont Mesly et la place Jean Giraudoux. Aussi c'est un total de 428 lanternes qui a été remplacé en 2018 (après 444 en 2017).

En parallèle, l'allumage et l'extinction de l'éclairage public sont réglés automatiquement grâce à des interrupteurs crépusculaires. Toutes les lanternes remplacées sont systématiquement équipées de ballasts électroniques, qui permettent d'abaisser la luminosité de 20% pendant une partie de la nuit.

En 2018, les actions menées ont ainsi permis une **diminution de la consommation électrique de - 5,36%** par rapport à celle de 2017. La consommation énergétique est ainsi passée de 6 620 240 kWh fin 2016

INDICATEURS

9 000 points lumineux.

428 lanternes remplacées en 2018.

50 ans : âge moyen du réseau.

- 5,36% : diminution de la consommation électrique, entre 2017 et 2018.

à 5 744 298 kWh fin 2018. Les travaux de modernisation de l'éclairage public réalisés ont permis d'**éviter l'émission de 28 tonnes de GES**.

1.2.2. Le choix du chauffage urbain et d'un mix-énergétique vertueux

■ Le réseau de chauffage urbain et les travaux d'optimisation menés

Le **réseau de chauffage urbain**, géré par la Société de Chauffage Urbain de Créteil (SCUC) du groupe DALKIA à travers une délégation de service public, permet de fournir en chauffage et électricité actuellement l'équivalent de 37 574 logements (66% de logements et 34% d'équipements).



Avec le choix du chauffage urbain, Créteil contribue à réduire les émissions de GES mais aussi à alléger les factures des usagers, avec une **énergie moins chère que le gaz** et un **taux de TVA moindre** (taux réduit à 5,5%), compte tenu du mix énergétique avec plus de 50% d'énergies renouvelables depuis le 1^{er} juillet 2014.

Travaux menés sur le puit de géothermie

Mis en service en 1988, le système de géothermie installé dans le Mont-Mesly est composé de deux puits, un d'exhaure et le second d'injection. Plusieurs séries d'opérations menées en 2010 et 2015 ont

permis d'**augmenter le débit** nominal du puits d'exhaure pour atteindre 280 m³/h permettant ainsi une **meilleure valorisation de la ressource géothermale**. Parallèlement, deux pompes à chaleur industrielle haute température, d'une puissance totale de 8 MW, ont été installées en 2014 sur le site et ont été raccordées avec les équipements existants.

Cette configuration permet depuis d'améliorer sensiblement la récupération de la chaleur de la géothermie, de maximiser le rendement des pompes et de valoriser, depuis sa mise en service, 27 000 MWh d'énergie renouvelable sur le réseau de chauffage urbain, soit 6 022 tonnes de CO₂ économisées.

Au mois de novembre 2017, un incident électrique a rendu toutefois inopérante la pompe à chaleur, qui n'a pu être remise en état de marche que pour la saison de chauffe 2018/2019, réduisant ainsi les performances du mix-énergétique pour cette année à 57,97% contre 64,2% avant l'incident.

Travaux de rénovation et d'extension du réseau de chauffage urbain

De 2014 à 2017, des travaux de rénovation du réseau de chauffage ont été réalisés dans le quartier du Mont-Mesly pour accompagner les travaux d'isolation des bâtiments pilotés par le bailleur social.

En 2016, des travaux de **raccordement de l'hôpital Henri Mondor** au réseau de chauffage urbain ont été menés. En effet, les études d'aménagement de la gare ferroviaire Créteil-Echat, avaient démontré la nécessité de déplacer la chaufferie Echat Est de la ville qui se trouvait à proximité de l'hôpital. Parallèlement cet établissement envisageait le renouvellement de ses sous-stations de chauffage et de sa chaufferie qui présentaient un état de vétusté et d'obsolescence avancé. De la concomitance de ces deux situations est apparue l'hypothèse de l'installation de cette nouvelle chaufferie en lieu et place de l'ancienne chaufferie de l'hôpital et au renouvellement des installations de chauf-

fage pour permettre le raccordement de l'hôpital au réseau de chauffage urbain de la Ville.

En 2018, ont été réalisées des études de préfiguration de **travaux d'extension du réseau** entre la chaufferie du quartier de la Croix des Mèches et le quartier du Grand Colombier, d'une part, et dans le quartier du Parc Duvauchelle en lien les projets d'installation envisagés du siège de la Fédération Française de Hand-ball, de la société Valéo et de deux complexes hôteliers, d'autre part.

■ Le projet de modernisation de l'usine d'incinération «Valo-Marne»

Présenté en 2018, le projet d'**extension du centre de valorisation énergétique «Valo'Marne»**, porté par les sociétés SUEZ et TIRU (filiale d'EDF), à hauteur de 900 millions sur 20 ans, et, ce, en lien avec le SMITDUVM, GPSEA et la Ville, commence à se préciser dans l'optique de faire de cet équipement structurant de notre territoire un **référence en matière d'économie circulaire et solidaire**.

En effet, ce projet ambitieux dont la livraison est prévue pour 2023 poursuit les objectifs suivants :

- **augmenter** à l'avenir la **capacité de l'usine à valoriser les déchets** aujourd'hui non incinérables (déchets de grande taille) et non valorisables (déchets mêlés) afin qu'ils ne soient plus enfouis,
- **accroître la production de chaleur recyclée** fournie par l'usine au réseau de chauffage urbain au travers du développement du réseau cristolien (3^{ème} four d'incinération) qui permettra de fournir aux 19 communes adhérentes du SMITDUVM une électricité verte au prix de l'électricité normale, d'éclairer 34 000 foyers et d'en chauffer 37 000 et, ce, à une TVA réduit compte tenu du recours au mix-énergétique,
- **réduire la consommation des ressources** en eau et en gaz naturel, respectivement, de moitié au travers du choix d'un traitement sec, et non plus

humide, des fumées et de 75%, et baisser les émissions de CO₂ grâce à l'installation d'un puit carbone qui piègera ces rejets atmosphériques pour les transformer en oxygène grâce à l'action de micro algues,

- créer une **station de production d'hydrogène** pour alimenter une flotte de véhicules propres à partir de l'électricité produite sur le site grâce à l'incinération des déchets,
- développer une **serre agricole urbaine** de 4 500 m² alimentée par la chaleur inutilisée de l'usine ainsi qu'une seconde serre qui sera dédiée à des parcours pédagogiques et d'éducation au développement durable,
- favoriser l'insertion et **créer des emplois locaux** avec un objectif affiché de 300 emplois directs et indirects et 325 000 heures en insertion sur les vingt ans d'exploitation.

Vertueux pour l'environnement, ambitieux en matière d'insertion et d'emploi, ce projet est une **chance pour notre territoire** et permettra également, compte tenu de nouveaux gains de productivité envisagés durant le temps de la concession, de **réduire le coût pour les usagers** de 40€

INDICATEURS

47,4 km : longueur du réseau.

242,739 MW : puissance souscrit.

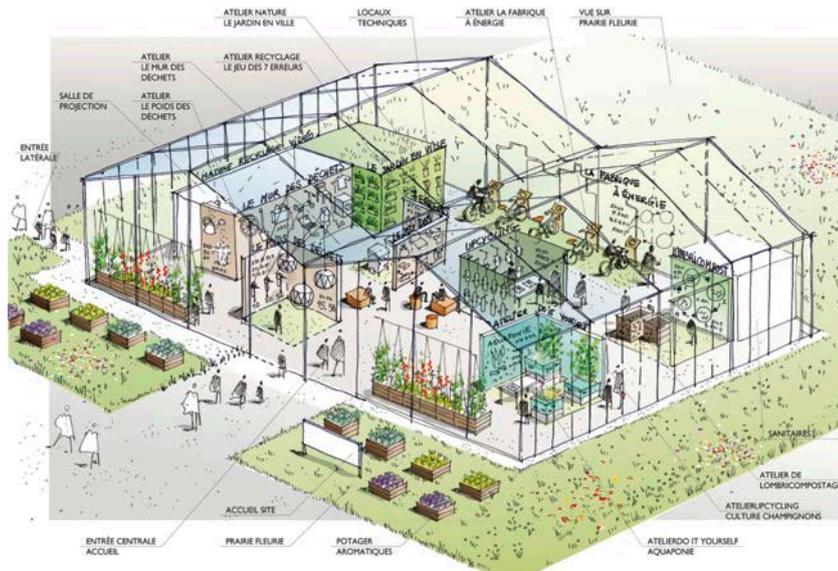
37 574 équivalents logements raccordés.

57,97% d'énergies renouvelables en 2017/2018.

77,88% : rendement global du réseau.



par tonnes de déchets traitées et confirmer ainsi la dynamique de diminution de la taxe sur les ordures ménagères (TEOM) enclenchée en 2018.



1.3. Le développement d'un modèle urbain nouveau pour une ville durable et responsable

C'est avec l'exigence constante qu'impose **l'ambition d'une ville durable**, que Créteil poursuit sa politique urbaine proposant en lien avec ses partenaires une offre conséquente de logements pour tous, d'équipements publics et commerciaux à hauteur des besoins, et portant ainsi un **modèle urbain** en phase avec les enjeux de développement durable.

En effet, les défis environnementaux étant considérables, Créteil y fait face de manière volontariste que ce soit dans le cadre de ses projets de rénovation urbaine, qui redessinent les quartiers, ou au travers du développement d'opérations d'aménagement plus isolées. Dans le même esprit, la commune accompagne les porteurs de projets urbains en veillant à leurs côtés à ce que les solutions permettant de construire la ville de demain, forte des engagements environnementaux, soient exploitées au maximum.

1.3.1. Des opérations d'aménagement et de rénovation urbaine exemplaires

■ L'achèvement du projet de rénovation urbaine des Bleuets

En décembre 2008, une convention pluriannuelle a été signée entre la Ville, le bailleur social Efidis et l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) pour la réalisation d'un programme ambitieux d'opérations au sein du quartier des Bleuets portant sur l'habitat, les espaces extérieurs privés et publics et les équipements publics. L'ambition portée par la commune et partagée avec l'ensemble des parties prenantes visait à **offrir à ses habitants une nouvelle attractivité du quartier** du nord de la ville, porteur de bien-être et du vivre ensemble.

A ce jour, l'opération de réhabilitation et de résidentialisation de l'ensemble du parc locatif appartenant au bailleur social Efidis est achevée. La Ville mène donc actuellement la dernière phase de réaménagement des espaces extérieurs de ce quartier dans une volonté de requalification et de réappropriation par les habitants des espaces publics piétonniers avec notamment la création de passages piétonniers traversant, ce qui favorise une **circulation douce au sein de ce quartier** rénové.

De plus, avec l'ouverture de **l'Espace Jean Ferrat**, bâtiment d'une surface de 1 650 m², qui accueille la nouvelle Maison Pour Tous, un centre départemental de protection maternelle et infantile et un relais assistantes maternelles, c'est un véritable **lieu d'accompagnement social et**



éducatif et de développement de la vie associative, situé en cœur de quartier qui est au service de tous les créteilais.

Cette nouvelle construction dont les eaux pluviales sont récupérées dans les noues créées dans le cadre des aménagements extérieurs dispose sur sa toiture, en partie végétalisée, de ruches qui produisent le « miel des Bleuets ».

■ Un nouvel horizon pour le quartier Mont-Mesly

Après l'opération d'ampleur de rénovation thermique du Mont-Mesly menée par Créteil Habitat SEMIC, ce quartier va connaître avec le projet de rénovation urbaine un nouvel élan. Ce projet, qui se veut d'**excellence environnementale**, souhaite en portant les principes du développement durable et de l'écologie urbaine intégrer les enjeux sociaux, économiques, environnementaux et culturels de l'urbanisme et traduire ainsi pleinement notre ambition d'un **nouvel horizon durable pour Créteil**.

Cette ambition se matérialisera par la création d'une nouvelle offre de logements en mixité sociale, le réaménagement des voiries et autres espaces extérieurs participant à la qualité environnementale et au renforcement du lien social, la proposition d'une nouvelle offre de commerces de proximité et d'équipements publics plus fonctionnels avec notamment la construction d'un équipement scolaire novateur, le « carrefour éducatif », véritable projet d'excellence et vecteur de mixité sociale qui sera aussi un lieu ouvert sur le quartier.

Aussi, après la signature le 23 mars 2017 du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) entre la commune, GPSEA, l'Etat et l'ensemble des partenaires de l'ANRU, la commune devrait signer dans le courant de l'année 2019 la convention pluriannuelle de rénovation urbaine du quartier du Haut du Mont-Mesly qui mettra **l'engagement écologique au cœur de ce projet** majeur avec notamment :

- des déplacements sobres en énergie : par le développement de liaisons pié-

tonnes et cyclables connectées entre elles et reliant les différents espaces et équipements publics et la réduction de la circulation automobile à l'intérieur des îlots par des résidentialisations,

- le développement de la nature en ville et de la biodiversité : par l'augmentation des espaces verts, la préservation des espaces existants, notamment les espaces boisés comme le Petit Bois, par une gestion différenciée pour protéger la faune et la flore et une réorganisation des emprises foncières pour distinguer les espaces publics et privés et préserver la qualité paysagère de ces lieux,
- le choix d'un réseau de chauffage alimenté par des énergies renouvelables : au travers d'une extension du réseau de la Ville pour raccorder tous les nouveaux logements, permettant ainsi aux résidents de bénéficier d'une TVA réduite à 5,5%.

En outre, la Ville et ses partenaires souhaitent porter auprès du futur aménageur une ambition forte pour les nouveaux îlots à bâtir afin que puissent être intégrées au projet **de hautes exigences en matière d'efficacité et de performance**



énergétique, notamment par le choix des matériaux et l'isolation des bâtiments. Par ailleurs, sera envisagé que l'ensemble des îlots puissent bénéficier d'une certification «NF Habitat HQE» et les projets immobiliers du label «biodiverCity».



■ La mutation durable du quartier de l'Echat

Le quartier de l'Echat va connaître, dans les prochaines années, une importante mutation avec la mise en œuvre de projets d'aménagement de grande ampleur comprenant la **construction d'une nouvelle gare multimodale**, le réaménagement des espaces publics alentours et le développement d'une nouvelle offre de logements dans le secteur «Echat Sud» mais aussi l'aménagement concerté de l'ensemble du site du «Triangle de l'Echat».

Réalisé en harmonie avec la future gare du Grand Paris Express, le projet urbain envisagé par la société Nexity développera une **conception urbaine durable et écologique** avec, entre autres, des terrasses végétalisées accessibles aux usagers. Le

projet sera modulable et pourra évoluer dans le temps, les logements pouvant se transformer en bureaux et vice-versa, en fonction des besoins.

Enfin dans le secteur du «Triangle de l'Echat», actuellement isolé par de grands axes de circulations routières du reste de la ville, un projet porté par Grand Paris Aménagement ambitionne la réalisation de plus de 1 000 logements diversifiés mais aussi l'implantation du futur Rectorat, de logements étudiants, d'un hôtel et des commerces de proximité. Sur ce site, qui devrait également accueillir un groupe scolaire et une crèche, se déploiera donc dans les années à venir un quartier nouveau pour lequel la Ville, en lien avec l'aménageur, souhaite que soient intégrés pleinement les enjeux du développement durable.

1.3.2. Le cadre d'intervention en matière de réhabilitation thermique porté par GPSEA

GPSEA déploie sur le territoire communal un certain nombre de dispositifs en matière d'habitat. A cet égard, il apporte son soutien pour la réalisation d'opérations de réhabilitations thermiques à hauteur de 20% des travaux HT pour le parc social et 10% des travaux HT pour le parc en copropriété. Ainsi, depuis 2009, de nombreuses opérations de ce type portées notamment par Créteil Habitat SEMIC, Valophis Habitat et Efidis, ont pu bénéficier de subventions et, ce, à hauteur de 12 118 550 €.

1.3.3. L'engagement de Créteil Habitat SEMIC en qualité d'acteur écoresponsable

En fixant une priorité sur l'amélioration de la performance énergétique de ses logements, Créteil Habitat SEMIC poursuit son engagement, auprès de ses locataires en faveur de la maîtrise des charges résultant des consommations énergétiques et participe ainsi pleinement à la démarche de lutte contre la précarité énergétique et contre le réchauffement climatique.



■ Les opérations ambitieuses de rénovation thermique menées

L'achèvement de l'opération de rénovation thermique au Mont-Mesly et à Chéret

Après quatre ans de travaux, la **plus importante opération de rénovation thermique d'Île-de-France** de ce type menée par un bailleur social s'est achevée fin 2018. Engagée en 2014, par Créteil Habitat SEMIC pour lutter contre la précarité énergétique des familles, agir sur les déperditions thermiques et permettre d'**amorcer la transition énergétique** d'une partie de son parc de logement, cette vaste et ambitieuse opération de réhabilitation thermique a concerné 61 immeubles représentant un total de 2558 logements : 58 immeubles sur le quartier du Mont Mesly et 3 immeubles sur le quartier Chéret, pour un montant de travaux engagé à hauteur de 23 millions d'euros.

Ces travaux venaient compléter une première phase d'interventions énergétiques qui avaient été menée sur ce même patrimoine entre 2012 et mi-2017 (installation de fenêtres en double vitrage PVC et de VMC basse pression).

Le résultat constaté sur la consommation d'énergie de ces bâtiments est positif. En effet, entre la saison de chauffe 2011-2012, saison précédant la première phase d'interventions énergétiques, et la saison

2017-2018, les **consommations énergétiques se sont déjà réduites de 45%** en année pleine, et, ce, alors même qu'une partie des travaux n'était pas encore achevée. Ces premiers résultats laissent donc présager un gain énergétique encore plus important qui devrait s'élever à près de 56%.

Cette opération se traduit également par un allègement des factures énergétiques des habitants estimé à hauteur de **11% de gains sur le prix de l'abonnement** de chauffage.

La poursuite de l'engagement en matière de rénovation thermique

Fort du succès de cette opération, et afin d'aller plus loin dans la lutte contre le changement climatique et agir pour le pouvoir d'achat de ses résidents, Créteil Habitat SEMIC a engagé fin 2018 deux nouvelles opérations de réhabilitation thermique.

Le patrimoine concerné est constitué, d'une part, des 58 logements de la Résidence Paul François Avet situés dans le quartier du Centre ancien et, d'autre part, des 77 logements de la Résidence autonomie Marivaux. Les travaux d'isolation thermique par l'extérieur et en terrasses se dérouleront courant 2019 pour un achèvement envisagé début 2020. Par ailleurs, concernant la Résidence autonomie Marivaux, le programme sera complété par

INDICATEURS

61 immeubles.

2558 logements.

-45% de consommations entre 2011 et 2018.

11% de gain sur l'abonnement pour les habitants.

des interventions au sein des logements afin de mener des travaux d'adaptation des salles de bains au vieillissement et aux handicaps ainsi que l'amélioration des systèmes de ventilation et de climatisation.

■ *Les opérations de construction nouvelles exemplaires et responsables*

En sa qualité d'aménageur, Créteil Habitat SEMIC a entrepris en 2018 deux opérations nouvelles de construction de logements locatifs sociaux sur le territoire communal, **certifiées «CERQUAL et H&E»** (Habitat et Environnement). Tout d'abord, la construction d'une résidence neuve constituée de 65 logements locatifs sociaux (PLUS et PLAI) et de 66 places de parking en sous-sol situées rue Maurice Déménitroux, au cœur du quartier du Centre ancien et pour lesquels les travaux ont débuté courant 2018.

Ensuite, la construction d'une nouvelle résidence «Campus Maupassant» pour étudiants composée de 130 logements locatifs sociaux (PLUS et PLS), dont 10 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, et d'un parking privé extérieur. Située au 1 Allée Mozart et nichée au cœur des différents campus de l'Université Paris Est Créteil (UPEC), cette résidence a été livrée fin 2018.



■ *Les actions au quotidien de maîtrise de l'énergie et des ressources*

Créteil Habitat SEMIC s'efforce également en tant qu'**acteur écoresponsable** de mener des actions et démarches quotidiennes de maîtrise des consommations électriques de son patrimoine.

Après avoir, en 2017, engagé une campagne d'envergure auprès de tous ses résidents, la Régie de travaux de cette structure a engagé début 2018 une programmation sur plusieurs années de remplacement, résidence après résidence, de tous les luminaires en parties communes par des luminaires led basse consommation.

Par ailleurs et depuis plusieurs années, ce bailleur s'est inscrit dans la perspective de **maîtriser les consommations** d'eau pour le compte de ses résidents. Concomitamment à de fortes actions de communication et de sensibilisation des locataires aux gestes écoresponsables du quotidien pour favoriser la diminution de leurs charges, un contrat complet a été mis en place depuis plusieurs années pour assurer avec efficacité des actions techniques et intervenir rapidement en cas de constat de dérives occasionnelle de compteur divisionnaire.

1.3.4. **L'accompagnement des cristoliens et copropriétés dans la maîtrise de leurs consommations et la lutte contre la précarité énergétique**

■ *Les permanences info-énergie de l'Agence de l'Énergie 94*

Depuis octobre 2014, des **conseils gratuits et indépendants** sont délivrés en mairie une fois par mois par l'Agence de l'Énergie du Val-de-Marne, sur les économies d'énergie qui peuvent être réalisées par les particuliers au sein de leur logement ainsi qu'aux copropriétés cristoliennes souhaitant s'engager dans une opération d'isolation thermique.

Les thèmes abordés par le conseiller info-énergie permettent aux familles participantes de mieux comprendre leurs factures d'énergie et d'eau, en insistant sur les informations importantes qui composent une facture (consommations, abonnement, taxes, etc.) et de bénéficier de conseils pour diminuer et mieux maîtriser leurs consommations énergétiques.

■ *L'accompagnement énergétique proposé par Valophis Habitat*

Le bailleur social Valophis Habitat a engagé depuis plusieurs années au sein de ses résidences, un **accompagnement énergétique des locataires**. Ce dernier prend la forme d'une sensibilisation des ménages aux éco gestes accompagnée de 3 visites à domicile sur une période d'une année avec des relevés de compteur et des comparaisons avec les années précédentes et la délivrance de conseils pour la maîtrise de leurs consommations et, ce, pour prévenir le risque de précarité énergétique. Dans le cadre de ce dispositif, ce sont près de 120 ménages résidents au sein du quartier du Mont-Mesly qui ont été accompagnés entre fin 2017 et 2018.

■ *Le programme MAGE piloté par le Département du Val-de-Marne*

En collaboration avec le Département du Val-de-Marne, l'association Eco CO² - Solinergy et la Croix Rouge (Logicité) ont mis en place sur le territoire le programme MAGE (Mesurer et accompagner pour garantir des économies). Ce dispositif, destiné en priorité aux bénéficiaires du Fond de Solidarité Habitat (FSH) Energie vise à **lutter contre la précarité énergétique** et à **accompagner les familles** qui le souhaitent, à travers des réunions ludiques et pédagogiques pour une première sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau. Est également envisagé dans ce cadre le suivi durant plusieurs mois de leurs consommations avec trois visites à domicile personnalisées et gratuites pendant un an, permettant de réaliser des relevés périodiques pour les sensibiliser à la maîtrise de leurs dépenses et à terme à faire des économies par **l'apport d'éco-gestes**.

Partenaire de cette initiative, au côté de l'Espace départemental de solidarité (EDS), le CCAS de la commune, dans le cadre de son suivi social, a pu orienter 6 familles en 2018 vers ce programme pour qu'elles bénéficient d'un accompagnement.

■ *Le soutien aux copropriétés apporté par Ile-de-France Energies*

Créteil est actionnaire depuis 2013 de la société d'économie mixte «Energies POSIT'IF» dédiée à promouvoir et à soutenir la transition énergétique en Ile-de-France. Cette SEM **accompagne les projets de rénovation thermique** des petites copropriétés avec un système dit de «tiers investisseur» en avançant tout ou partie du montant des travaux restant à payer pour leur financement. Ce soutien permet au syndicat des copropriétaires de rembourser le coût des travaux par un versement régulier dont le montant tient compte des économies d'énergie générées par les travaux.

Dans le cadre ce dispositif, deux copropriétés cristoliennes, la résidence Cézanne en bas du Mont-Mesly et la résidence Hourtin place Jean Giraudoux, ont fait appel aux services de cette structure pour bénéficier d'un accompagnement dans l'élaboration de leurs projets de rénovation thermique.

En 2018, afin de permettre à Energies POSIT'IF de poursuivre son développement, la commune, aux côtés des autres membres, a procédé à l'augmentation de sa participation au capital.

1.4. Le renforcement des infrastructures de transport pour une mobilité durable

Créteil est au cœur d'un important nœud routier, avec notamment l'autoroute A86 et la RD1. Elle dispose en outre d'un **réseau de transport dense** (4 stations de métro, 2 stations des RER A et D, 9 lignes de bus RATP, 162 stations de bus, 4 lignes de la STRAV, le TVM) assurant ainsi une proximité immédiate avec Paris et offrant une bonne desserte des différents quartiers et des liaisons aisées avec les communes voisines.

Dans les prochaines années, ce réseau de transports en commun va encore se renforcer avec notamment l'arrivée de



la ligne 15 du Grand Paris Express et le Téléal. Par ailleurs, la Ville entend continuer d'offrir à sa population des modes de circulations douces respectueux de l'environnement et, en lien avec GPSEA, travaille à la formalisation d'une feuille de route stratégique pour améliorer tous les types de déplacements.

1.4.1. Le renforcement structurant de l'offre en transports en commun

■ La future gare du Grand Paris Express de l'Échat

A l'horizon 2022, la Ville sera **connectée au Grand Paris Express (GPE) et à la future ligne 15** qui reliera entre elles les villes du sud de la petite couronne parisienne. Projet stratégique pour le devenir de l'Île-de-France, le GPE vise à améliorer la vie quotidienne des habitants, à favoriser l'égalité des territoires franciliens, en renforçant le développement urbain de l'agglomération, et à favoriser l'attractivité de la région capitale.

Située sous la rue Gustave-Eiffel, devant l'actuelle gare routière, l'emplacement

de la future gare Créteil l'Échat, dont les travaux ont débuté en 2018, a été choisi pour faciliter **l'interconnexion multimodale** avec les nombreux autres modes de transport en commun que connaît la commune et notamment une correspondance avec la ligne 8 du métro Paris Balard-Créteil Pointe du Lac. Par cette nouvelle ligne de métro seront desservis les équipements administratifs, hospitaliers et universitaires d'envergure métropolitaine qui sont situés sur le territoire communal. Avec près de 90 000 voyageurs attendus chaque jour, ce projet de taille permettra de densifier l'offre de transport en commun sur notre territoire.

■ Le projet de téléphérique urbain du Câble A

Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice des transports en Île-de-France, porte depuis des années, en lien avec le Conseil départemental du Val-de-Marne, un projet de transport en commun attractif et innovant : le Câble A-Téléal

Premier téléphérique urbain en Île-de-France, ce mode de transport propre, souhaite s'inscrire dans une logique de développement durable et apporter une amélioration concrète aux difficultés quotidiennes de déplacements des habitants des communes voisines de Créteil.

La Ville de Créteil s'est félicitée dès l'origine de ce projet, dans toutes ses dimensions : désenclavement des villes concernées, adoption d'un mode de transport en





commun conforme aux objectifs de développement durable et prise en compte de la nécessité de concilier la vie professionnelle et personnelle de nos concitoyens en favorisant leur mobilité.

Toutefois, le tracé retenu par l'opérateur Île-de-France Mobilités, pour son arrivée sur Créteil, de par sa proximité avec les immeubles d'habitation du quartier résidentiel des Sarrazins Sud, pose un certain nombre de difficultés et perturberait fortement et de manière importante les conditions et cadre de vie des riverains. Aussi, la municipalité a manifesté son souhait que des **études complémentaires permettant de modifier le tracé** soient réalisées pour le rendre moins impactant pour les riverains et afin de garantir le respect des conditions de vie et d'habitat des habitants de cette partie de Créteil, largement urbanisée.

1.4.2. La promotion des éco-déplacements et des voies de circulations douces

■ Les aménagements cyclables et les offres de transport en libre-service

La Ville de Créteil dispose de **nombreux aménagements** favorisant les modes actifs de circulation (cycles et piétons) comme les pistes ou bandes cyclables, les double-sens cyclables, les voies piétonnes, les zones 30 et les zones de rencontre. Vingt-

quatre doubles sens cyclables ont ainsi été instaurés et des zones de rencontre sont régulièrement aménagées. Les derniers aménagements de ce type ont concerné en 2018 le nouveau éco-quartier Néo'C.

Le **pôle intermodal à Pompadour** (RER D et station de bus TVM et 393) dispose d'une consigne Véligo. Le service est ouvert à tous les voyageurs des transports en commun franciliens détenteurs d'une carte Navigo. Pour un abonnement annuel de 10 à 30€, les vélos sont à l'abri et en sécurité.



INDICATEURS

67 kms de pistes cyclables.

701 personnes abonnées au Cristolib'.

2423 trajets (45426 depuis la mise en service).

1154 places de stationnement.

1 station Véligo.



Afin d'inciter la population à l'utilisation de ce mode de circulation, et, ce, dans un souci de réduire les émissions de GES liés au transport routier, la Ville a fait le choix en avril 2010, de déployer sur son territoire un **service de location de vélo en libre-service**. Ce dernier avec une demi-heure gratuite comprend 130 vélos et 254 points d'accroche et est accessible 24h/24, selon plusieurs formules. En définitif, ce sont 10 stations de vélos Cristolib', qui maillent le territoire communal.

Enfin, la Ville, en lien avec GPSEA, a fait le choix très tôt de s'associer au Syndicat mixte Autolib' afin de promouvoir l'utilisation de **véhicules électriques en auto-partage**. Aussi depuis 2012 sont présentes sur le territoire municipal 19 stations Autolib. Ce service a néanmoins pris fin depuis le 31 juillet 2018. Dans l'attente d'une éventuelle reprise de ce service par un prestataire, la commune a souhaité en 2019 **réaliser des travaux de remise en service** de la moitié de ces stations. L'objectif est de mettre à disposition les bornes de rechargement de ces stations

aux usagers cristoliens disposant de véhicules électriques. Les autres stations, moins fréquentées, seront démontées afin de permettre d'offrir des nouvelles places de stationnement classiques.

■ *La «Tégéval», relier la nature, les hommes, naturellement*

Réflexion initiée par la Région Île-de-France et le Conseil départemental du Val-de-Marne dans les années 1990, cette **«promenade verte» de 20 kilomètres** aménagée pour les piétons, les personnes à mobilité réduite et les cycles devrait au terme de quinze années de travaux traverser huit communes du sud-est de la région parisienne, de Créteil à Mandres-les-Roses. Ce parcours, pour lequel les premiers travaux ont débuté en 2013, permettra ainsi de relier les parcs, les forêts et les liaisons vertes aux transports en commun et pistes cyclables du territoire tout en profitant pleinement de la nature et en préservant la biodiversité.

Une passerelle conçue par l'architecte Marc Mimran a été installée côté Créteil au-dessus de la RN 406 en août 2015. Respectueuse de l'environnement et **favorisant les modes de déplacement doux**,



cet ouvrage large de 5 mètres accueille piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite. Les cheminements d'accès à cette dernière ont été réalisés en 2015 et les aménagements paysagers finalisés en 2017.

■ **La valorisation des circulations douces par le Conseil des enfants**

En partenariat avec la direction de l'urbanisme de la commune, et avec l'appui de la direction de la démocratie locale et de proximité, le Conseil municipal des Enfants a conduit entre 2016 et 2018 le **projet « Dessine-moi un parcours »**. L'objectif était que les enfants réalisent une carte du territoire cristolien présentant plusieurs parcours « sécurisés » empruntant les **pistes cyclables et chemins piétonniers** pour traverser la ville à vélo comme à pied.

Par ce projet, les enfants ont pu être sensibilisés aux enjeux de réduction des émissions de GES par l'utilisation de mode de transport doux et découvrir le territoire communal autrement. Cette réalisation a été diffusée à 8 000 exemplaires notamment dans les écoles et collèges, aux nouveaux habitants et aux structures socio-culturelles.

1.4.3. L'élaboration d'un Plan local des déplacements (PLD) pour le territoire

GPSEA exerce une compétence en matière de transports et de déplacements, qui prévoit l'élaboration d'un **plan local de déplacements (PLD)**, volet « transports » du Plan Climat. Il s'agit d'un document programmatique donnant le cadre de la politique en matière de transports et de déplacements sur un territoire donné.

Aussi, début 2018, GPSEA a engagé, avec la Ville de Créteil notamment, l'élaboration de ce PLD qui lui permettra de disposer d'une **connaissance fine de la mobilité** des habitants, salariés et visiteurs et de constituer une feuille de route pour améliorer tous les types de déplacements. Sa particularité est qu'il intègrera un plan stratégique cyclable ou plan vélo afin de développer les circulations douces.

Une phase de diagnostic a été menée durant toute l'année 2018. L'année 2019 sera consacrée, d'une part, au partage de ce diagnostic complet au Conseil de territoire lors du premier trimestre, et, d'autre part, à la mise en place de groupes de travail thématiques pour co-construire ce PLD avec pour objectif une validation du plan d'actions au second semestre.





Volontarisme affirmé

*Créteil est
reconnue parmi
les communes
les plus vertes
de France*

2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES, UNE PRIORITÉ POUR UNE VILLE AU CADRE DE VIE HARMONIEUX

La biodiversité est une **composante essentielle de la durabilité des écosystèmes**, dont dépendent toutes les sociétés humaines.

Créteil est depuis longtemps engagée dans une démarche où la prise en compte de la nature même de son territoire s'est érigée en **priorité impérieuse**, qu'il s'agisse de réduire sa vulnérabilité ou de préserver et développer ses richesses.

Labellisée « Quatre fleurs »
depuis 1984 au concours
des villes et villages fleuris

2.1. La mise en œuvre d'une stratégie volontariste en faveur de la biodiversité

Créteil accorde une place de choix aux espaces verts et se démarque aujourd'hui par une **stratégie paysagère remarquable**. De nombreuses actions ont ainsi été entreprises pour améliorer le bien-être des Cristoliens tout en agissant sur la qualité de leur environnement et la promotion de la biodiversité.

2.1.1. L'engagement affirmé de la Ville pour la biodiversité et les milieux naturels

L'engagement de la Ville en faveur de la biodiversité est concret depuis de nombreuses années. En effet, dès 2009, la Ville a adopté la « charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels », pour mettre en œuvre des actions de préservation du patrimoine naturel et intégrer la biodiversité dans sa politique locale d'aménagement.

En 2013, la ville a souhaité adopter une **charte cristolienne «Jardinier durable»**

afin de favoriser des pratiques de jardinage plus vertueuses. Elle prévoit notamment de respecter la ressource en eau en luttant contre le gaspillage, en favorisant la récupération des eaux de pluie, de respecter la vie du sol en renonçant à l'usage des herbicides, en pratiquant le compostage des déchets organiques ainsi que l'utilisation des engrais verts et d'accueillir la biodiversité végétale et animale en diversifiant les plantations. Cette charte s'applique aux utilisateurs des jardins familiaux et aux participants du concours annuel « des balcons et maisons fleuris ».

Enfin, labellisée « Quatre fleurs » depuis 1984 au concours des villes et villages fleuris, Créteil est reconnue parmi les **communes les plus vertes de France**, compte tenu des méthodes horticoles utilisées, la multiplicité de ces actions en faveur de la biodiversité et du nombre de jardins familiaux.

2.1.2. Les actions visant à préserver la faune présente sur le territoire

Près de dix ans après l'engagement de la Ville au sein de la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels, des espèces animales emblématiques et protégées (héron Blongios nain, Butor étoilé et Abeilles Andrènes) ont été recensées sur le territoire preuve du retour de la biodiversité à Créteil.

Ce constat est la résultante notamment du partenariat développé par la Ville depuis plusieurs années avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) qui a permis **l'implantation de plusieurs nichoirs à oiseaux** sur une dizaine de sites du territoire. Visant à d'offrir des abris aux passereaux, mésanges ou rouges-gorges, ces 85 nichoirs pour oiseaux permettent, par ailleurs, la lutte contre la présence de la chenille processionnaire du pin. A cette





INDICATEURS

13 ruches.

85 nichoirs pour oiseaux installés.

Le miel de Créteil **primé**
au concours 2018 des miels
de la Métropole du Grand Paris.



initiative, s'ajoute, dans un souci de sensibilisation à la biodiversité de nos plus jeunes, la présence de 12 nichoirs de type Mésange dans les groupes scolaires Allezard, Camus, Casalis, Habette, Lagrange et Monge.

Fin 2018, un couple de faucons crécerelles avait été repéré sur le territoire communal. Cette espèce protégée, qui peut s'adapter à la ville dès lors qu'il y a des cavités pour l'accueillir, s'était faite plus rare depuis une quinzaine d'années à Créteil. Sollicité par l'association du Collectif du Lac de Créteil, RTE (Réseau de transport d'électricité) a posé un nichoir sur l'un des pylônes des lignes à haute tension du parc départemental de Créteil.

La commune a également développé depuis 2009 un partenariat avec le Groupement Syndical Agricole du Val-de-Marne (GSA94) qui a permis notamment d'installer 4 ruches dans le parc Dupeyroux. En effet, il apparut crucial à la commune d'œuvrer pour **la préservation des abeilles**, qui participent à la fructification des végétaux. Depuis d'autres ruches ont également pris place à Créteil pour un total de 13 ruches. Le miel issue des ruches du parc Dupeyroux, qui a été présenté au Concours 2018 des miels de la Métropole du Grand Paris, a permis à la Ville d'être récompensée pour ses actions en faveur de la préservation de la biodiversité.

Enfin, une gestion spécifique des espaces

verts a été mise en œuvre afin de préserver les colonies d'Andrènes des abeilles sauvages terricoles (abeilles fousseuses).

2.1.3. La volonté d'une gestion durable du patrimoine arboré et des espaces verts

■ *Le choix de méthodes horticoles durables pour les espaces verts*

La commune, labellisée « Quatre fleurs », utilise pour la gestion de ses espaces verts **des méthodes horticoles durables et responsables**. Elles consistent notamment en la gestion extensible de certaines pelouses au travers de la diminution de la fréquence de tonte permettant le développement de plantes à fleurs sauvages, la valorisation des semis de prairies fleuries qui sont





composées de plusieurs variétés de fleurs et vivaces favorisant ainsi la biodiversité et la suppression de haies mono-spécifiques composées d'une seule essence au profit de plantes diversifiées.

A ces méthodes s'ajoutent également la réduction des déchets verts au travers de l'utilisation des tondeuses mulching qui broient l'herbe sur place et la réutilisation des copeaux de bois issus des broyures de taille, l'utilisation d'engrais verts à partir de certaines plantes aux vertus agronomiques qui à la fin de leur cycle sont broyées sur place et réincorporées au sol ainsi que la réduction des produits phytosanitaires au profit de méthodes biologiques (lâchers de larves de coccinelles).

Enfin, le service procède à la végétalisation des pieds d'arbre ce qui permet de participer à la protection du système racinaire de ce dernier, contribue à l'embellissement du pied, réduit le développement d'herbes indésirables et favorise la perméabilité et la pénétration de l'eau dans le sol.

■ **Le suivi attentif du patrimoine arboré**

Le service des parcs et jardins suit de façon très attentive le **patrimoine arboré de la Ville** composé d'environ 26 000 sujets. Chaque année il est procédé à des renouvellements ponctuels d'arbres le long des voiries ou dans les espaces verts et à des campagnes d'élagage.

La plantation d'arbres avec des essences

INDICATEURS

10 hectares en gestion différenciée (sur 210 hectares entretenus).

11 000 m² de fleurissements entretenus.

50 000 bulbes naturalisables plantées.

26 000 arbres au sein du patrimoine arboré.

4 000 coccinelles lâchées dans le cadre de la lutte biologique contre les pucerons.

diversifiées permet aux alignements de résister à des agresseurs (insectes et maladies, chancre coloré du platane...). Le choix d'arbres offrant une floraison et une fructification utiles aux insectes pollinisateurs et aux oiseaux qui s'en nourrissent, participent au maintien de la biodiversité. Par ailleurs, l'expérimentation de sondes tensiométriques permettant de raisonner les apports hydriques des jeunes plantations d'arbres est en cours afin d'ajuster la quantité d'eau à apporter dans un souci d'économie de cette ressource. A l'issue d'une période de trois ans, si les racines se sont suffisamment développées dans le sol d'origine, l'arbre sera alors considéré comme autonome.

■ **Le partenariat avec le Centre horticole de GPSEA**

GPSEA dispose de serres de culture et d'une pépinière pour la production florale destinés à la **végétalisation et à l'embellissement des espaces verts** des communes du Territoire. Sur l'ensemble du site de production (1,9 hectares de serre), sont produites, chaque année, environ 325 000 plantes annuelles et 305 000 bisannuelles issues à 80% de semis réalisées sur place en 2018. La pépinière de 5,5 hectares contient environ 374 arbres d'ornement et 106 conifères, 32 000 arbustes de pleine terre ainsi que 51 000 plantes vivaces, graminées et fougères cultivées en hors sol.

Le service cristolien des parcs et jardins s'adresse donc directement à GPSEA pour s'approvisionner en plantes. En 2018, ont pu être fournis à la Ville : 160000 plantes à massifs annuelles, 155000 plantes à massifs bisannuelles, 1457 Chrysanthèmes, 83500 bulbes, 9672 plantes vivaces et graminées, 59 fougères, 1816 arbustes, 95 arbres et conifères et 885 plantes vertes et fleuries.

Par ailleurs, le centre horticole propose une **offre pédagogique** destinée à accueillir tout type de public, composé d'un jardin des 5 sens, de potagers sous diverses formes et d'un rucher. En 2018, 201 élèves des écoles maternelles et élémentaires Monge et Chateaubriand soit 9 classes ont pu visiter cet équipement et être sensibilisées aux enjeux liés à la préservation de la faune.

2.1.4. La participation affirmée des acteurs à la stratégie de préservation de la biodiversité

La commune participe en lien avec ses partenaires à un véritable engagement collectif en faveur de la sensibilisation des cristoliens, petits et grands, aux enjeux associés à la préservation des écosystèmes.

■ **Manifestation «Parcs et Jardins en fête»**

A ce titre, depuis 13 ans, la manifestation «Parcs et Jardins en fête» réunit chaque année au mois de septembre de nombreux partenaires institutionnels et associatifs afin d'offrir aux habitants un week-end riche en découvertes. L'édition 2018 placée sous le thème du partage a rassemblé près de 8500 visiteurs.

■ **L'éducation à la biodiversité pour petits et grands**

Outre cette manifestation d'envergure, et à l'instar de l'offre pédagogique du centre horticole de GPSEA, le service des parcs et jardins a également initié un **partenariat avec douze établissements scolaires** notamment autour du thème du jardinage naturel. Le développement de potagers pédagogiques a été accompagné par

la mise en place de récupérateurs d'eau pluviale dans trois écoles (Alleazard, Beuvin et Mendès France).

Ces actions sont complétées tout au long de l'année par l'intervention de nombreuses associations sur le territoire cristolien. L'une d'entre elles, Nature & Société, anime la Maison de la Nature de l'Île de Loisirs, au travers d'expositions, de soirées thématiques, d'ateliers enfants, et assure de nombreuses animations dans les établissements scolaires ou à l'UPEC. Elle gère également 6 ruches sur ce site et participe aux actions de nettoyage du lac.

Parallèlement, est organisé deux fois par an, par l'Association pour la sauvegarde du Bras du Chapitre (ASBCA) le nettoyage des bords de Marne autour du Bras du Chapitre avec le concours de nombreux partenaires : La Goujonnette, l'US Créteil Canoë-kayak, les jardins familiaux, le Conseil de quartier des Bords de Marne-Val de Brie, les services techniques de la Ville et du Territoire.

■ **La mise à disposition de jardins familiaux**

Afin d'introduire encore un peu plus de **nature en ville**, d'éduquer à la biodiversité et de créer de nouveaux **espaces de convivialité et de socialisation** entre les



INDICATEURS

8 500 visiteurs
à « Parcs et Jardins
en fête »

127 parcelles
de jardins familiaux

habitants, la Ville a souhaité mettre à disposition des crétoliens des jardins familiaux. Ce sont ainsi **127 parcelles de jardins familiaux** qui sont aujourd'hui réparties sur de nombreux sites, et parmi lesquelles certaines sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Sur les derniers sites livrés dans le quartier du Mont-Mesly et l'île Brise Pain, les jardiniers sont tous signataires de la charte « Jardinier durable » et disposent d'un récupérateur d'eaux de pluie pour arroser leurs plantations et d'un composteur pour recycler leurs déchets verts.

Par ailleurs, au-delà de ces parcelles attribuées aux habitants, existent également sur le territoire, un jardin partagé, d'une surface de 1314 m², installé dans le quartier des Coteaux du Sud, dont la gestion a été confiée à la Régie de Quartier et un jardin familial confié à l'association Emmaüs. A cela s'ajoutent enfin, les jardins familiaux gérés par « la Ligue du Coin de Terre » rue de la Prairie et rue des Ecoles.

2.2. La gestion attentive du patrimoine commun que constitue la ressource « eau »

Créteil est une ville **attentive à la gestion des ressources** telle que l'eau, à travers la gestion de son réseau d'eau potable, mais aussi le traitement des eaux pluviales et usées. Cette exigence est désormais partagée avec GPSEA qui exerce depuis le 1^{er} janvier 2016 les compétences liées à la gestion de l'eau potable et à l'assainissement.

2.2.1. Une ville où l'eau est naturellement présente

Le lac de Créteil s'étend sur 42 hectares au sud de la ville. Il favorise la biodiversité locale et accueille une faune aquatique diversifiée. Il ne connaît pas de pollution organique notable, des contrôles étant régulièrement réalisés par le Département. L'eau du lac est également utile pour l'arrosage des pelouses de l'île de loisirs et du quartier de l'Hôtel de ville. Ainsi, 34 036 m³



d'eau non potable ont été utilisés en 2018 pour l'arrosage des espaces verts publics.

Dans le cadre du fonds de solidarité attaché au contrat de délégation de distribution d'eau potable et en accord avec GPSEA, a été lancée une étude de modélisation du lac afin de mieux appréhender l'évolution de son niveau et a été installé côté Préfecture un aérateur visant à limiter la prolifération des algues pendant la période estivale.

Créteil bénéficie également de la présence de deux bras de la Marne, la Marne navigable et le Bras du Chapitre, qui font l'objet d'un suivi particulier par le syndicat Marne Vive. La commune a fait réaliser une étude relative à la sédimentation dans le Bras-du-Chapitre. Cette étude a eu pour objectif de caractériser l'état actuel de ce bras et de modéliser son fonctionnement hydraulique.

En parallèle, la commune a fait procéder à des travaux d'entretien et de sécurisation du barrage afin de reprendre tout début 2019, en accord avec Voies Navigables de France, un programme annuel de lâchers d'eau dont l'efficacité pour préserver les bras d'eau des îles cristoliennes a été démontrée.

2.2.2. Un réseau d'eau potable performant et une eau de qualité

Dès 2007, un contrat de délégation pour un service de production et de distribution de l'eau potable conclu entre la Ville et la Lyonnaise des Eaux prévoit des dispositions liées au développement durable et aux économies d'eau. Ce contrat prévoit des modalités de gouvernance et de contrôle exigeantes et constitue une référence nationale, en termes de modernisation des relations entre co-contractants.

Afin notamment de garantir le **taux de rendement**, qui était de **93,6% en 2017**, et de préserver la ressource en eau, des travaux sont annuellement engagés et ont concerné en 2018, les rues César Franck, Vincent d'Indy, Camille d'Artois, Général Leclerc, Charles Beuvin et l'avenue Pierre Brossolette.

A cet égard, un classement établi par l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, place le rendement du réseau d'eau potable cristolien au **deuxième rang au niveau national** derrière la ville d'Orléans et loin devant la moyenne nationale qui s'établit à 79,3%.

Enfin, grâce aux économies réalisées ces dernières années, l'augmentation attendue de la facture d'eau des cristoliens a pu être maîtrisée. C'est ainsi que le prix du m³ a légèrement augmenté pour atteindre 2,07 en 2017, contre 2,05€ en 2016.

2.2.3. Le traitement des eaux pluviales et usées

Créteil se situe dans la zone de collecte des eaux usées du syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAPP), et plus

particulièrement de l'usine d'épuration «Seine amont» située à Valenton.

La Ville avait décidé en 2015 d'actualiser son étude diagnostic des réseaux d'assainissement, qui datait de 2002 et qui avait permis de hiérarchiser un certain nombre d'anomalies sur le réseau d'assainissement et de définir un programme pluriannuel de travaux. Les travaux d'actualisation de cette étude, repris par GPSEA depuis 2016 en partenariat avec le Département, ont pour enjeux de permettre d'élaborer un zonage pluvial, de faire un bilan sur les programmes de mise en séparatif et de vérifier les capacités du réseau à absorber l'impact des différents projets urbains à venir (Mont-Mesly, Echat). L'année 2018 a permis de poursuivre la réalisation des relevés de terrain et 2019 devrait permettre d'obtenir des premières conclusions.

Enfin, le prix du service est passé de 2,007€TTC/m³ en 2017 à 2,131€TTC/m³ en 2018.

2.3. Les démarches innovantes et vertueuses en matière de valorisation des déchets

Aux côtés de la Ville, GPSEA met tout en œuvre pour **offrir aux cristoliens un cadre de vie harmonieux** et rendre agréable leur quotidien notamment dans le domaine des déchets et de la propreté urbaine.

2.3.1. L'implication au quotidien dans la valorisation des déchets et le recyclage pour faire de notre territoire un moteur de l'économie circulaire

GPSEA assure sur le territoire communal au quotidien le service public de traitement et d'élimination des déchets ménagers et assimilés au travers notamment des missions de collecte et de valorisation des ordures ménagères et des déchets recyclables, de mise en place et d'entretien du parc de contenants et de gestion des

INDICATEURS

83,70 km de réseaux pour les eaux pluviales.

77,31 km de réseaux pour les eaux usées.

5,23 km de réseaux unitaires encore existants.

5 394 clients desservis.

5 039 458 m³ facturés.

93,6% : rendement du réseau de distribution.

126 900 ml de réseau de distribution en eau potable.

100% en conformité au niveau de la qualité de l'eau.

déchetteries. Concernant les déchets non recyclables, ce dernier a délégué sa compétence au Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) qui les incinère au sein du centre de valorisation énergétique des déchets «Valo'Marne» de Créteil.

Par ailleurs, **soucieux de la protection du cadre de vie et de l'environnement**, et poursuivant l'ambition d'améliorer de manière continue le service qu'il rend aux habitants, GPSEA est engagé dans deux plans d'amélioration de la collecte (PAC) initiés par l'éco-organisme CITEO (ex-Éco-Emballages) et deux Programmes Locaux de Prévention des Déchets (PLPD) initiés par la Région d'Île-de-France.

■ Valorisation des déchets

Le Territoire a fait de la **valorisation des déchets une priorité** et notamment dans l'optique d'œuvrer à la **transition vers l'économie circulaire**. A ce titre, il existe à ce jour sur le territoire trois types de valorisation selon la nature des déchets collectés :

- les déchets recyclables qui issus de la collecte sélective (emballages, verre, papier et journaux/magazines) sont, après leur tri, évacués vers des filières de recyclage adaptées, via le centre de tri de Limeil-Brévannes,
- les déchets ménagers résiduels qui sont incinérés par le centre de valorisation énergétique des déchets «Valo'Marne» et permettent par cette action de combustion de fournir de l'énergie sous forme d'électricité à EDF mais également de la chaleur au réseau de chauffage urbain. La valorisation de ces déchets représente ainsi 32% des énergies consommées pour la production du chauffage à Créteil,
- les déchets non-incinérables (déchets de grande taille) et non-valorisables (déchets mêlés) qui sont évacués au centre d'enfouissement technique de Soignolles-en-Brie. A ce titre, le projet de modernisation de l'usine «Valo'Marne» devrait conduire d'ici à 2023 à valoriser

INDICATEURS

3 735 tonnes de déchets issues de la collecte des emballages ont été triées.

1 106 tonnes de verre ont été apportées au centre de transfert.

465 tonnes de cartons ont été collectées dans les zones d'activités.

32% des énergies consommées pour la production de chauffage urbain sont issues de la combustion des déchets.

ces deux typologies de déchets et cesser ainsi de les enfouir comme aujourd'hui, permettant au territoire de s'inscrire encore un peu plus dans une démarche de transition vers l'économie circulaire.

■ Mise en place de la collecte des encombrants à la demande pour tous les usagers

Le Territoire a souhaité aller encore plus loin dans son engagement pour le développement durable en favorisant le réemploi des déchets. C'est pourquoi, un service de collecte des encombrants permet, sur inscription, un ramassage de certains déchets encombrants et déchets dangereux des particuliers en dehors des collectes classiques mensuelles, au pied de leur domicile. Les objets déposés sont alors triés pour en extraire la part réutilisable pour un réemploi dans les filières adaptées.

■ Le compostage à domicile

Depuis 2011, Plaine centrale puis GPSEA ont engagé un programme ambitieux **d'incitation à la pratique du compostage**. L'intérêt de cette action est double : écologique d'abord, car elle limite le tonnage de déchets résiduels transportés et incinérés; économique ensuite, car chaque tonne transformée est économisée. En effet, 20 à 30% du contenu des poubelles peuvent être valorisés sous forme de compost. Aussi, pour favoriser



cette pratique, GPSEA distribue aux foyers volontaires des composteurs individuels en bois ou en plastique contre une participation selon leur taille (15€ à 19€). Entre 2012 et 2017, ce sont ainsi près de **575 composteurs individuels** qui ont été installés sur le territoire de l'ex-CA Plaine centrale.

Par ailleurs, outre les composteurs présents au sein des établissements scolaires, plusieurs expérimentations de compostage collectif ont également été menées permettant d'équiper des établissements socio-culturels, des crèches, des sites de services municipaux et des jardins partagés.

2.3.2. L'implantation de conteneurs enterrés dans les quartiers pour favoriser l'amélioration du cadre de vie des habitants

L'implantation de **conteneurs enterrés au cœur des quartiers** est un dispositif qui présente trois avantages : améliorer le cadre de vie en supprimant la présentation des bacs roulants à la collecte (1 conteneur équivaut à 10 bacs de 500 litres), favoriser

le geste de tri et diminuer les nuisances quotidiennes de la collecte (moins de rotations de camions, moins de nuisances sonores et moins de pollution atmosphérique), libérer les locaux propreté intérieurs qui peuvent être réaffectés à d'autres fonctions telles que le stockage des encombrants ou la création de locaux vélos.

Aujourd'hui sur le territoire ont été implantés par GPSEA des conteneurs dans les quartiers suivants :

- le secteur Palais Palissy/Poussin/Poincaré qui est équipé de 14 colonnes pour les déchets ménagers résiduels, 10 pour les emballages ménagers et 5 pour le verre,
- le nouveau quartier Néo'C qui a été équipé de 6 colonnes pour les déchets ménagers résiduels, 8 pour les emballages ménagers et 2 pour le verre,
- le quartier Petit Pré Sablières qui a été équipé de 3 colonnes pour les déchets ménagers résiduels, 3 pour les emballages ménagers et 1 pour le verre,
- le quartier de la Pointe du Lac aux abords notamment du site de la Maison du Handball.

La poursuite du programme d'implantation de conteneurs enterrés sur le territoire est en cours de réflexion actuellement et de nouvelles orientations devraient être envisagées en 2019.

2.3.3. L'extension des consignes de tri, une incitation vertueuse à l'action écocitoyenne

Alors que les Lois Grenelle 1 et 2 ont fixé un objectif national de recyclage des emballages à 75% et que l'extension des consignes de tri sera obligatoire sur l'ensemble du territoire français en 2022, GPSEA a souhaité s'inscrire dès 2016 en précurseur. Aussi pour ce faire, cette structure mène depuis 2 ans sur le territoire de l'ex-Plaine centrale une démarche d'expérimentation en lien avec son partenaire CIDEO (ex-Éco-Emballages) qui a permis aux cristoliens d'être sensibilisés à

INDICATEURS

+ 62,27%
sur les emballages
plastiques
et **+ 8,5%**
sur le verre.

+ 21% de matière
valorisée.

63 kg/an
de déchets
valorisé en plus
par cristolien.

Primé
«Champion
du France
du tri» au Congrès
des Maires 2018.

de nouvelles mesures dites d'extension des consignes de tri.

Grâce à ces nouvelles consignes, les bacs jaunes accueillent désormais tous les emballages, offrant aux particuliers un système de collecte innovant et incitatif qui encourage l'action de tout un chacun en faveur de l'environnement. En effet, les emballages ménagers deviennent ainsi de nouvelles ressources pour la fabrication de nouveaux produits, tout en générant un environnement économique plus vertueux, et s'inscrivent dans une dynamique locale, solidaire et inventive, avec la création de cinquante emplois en parcours d'insertion sur le centre de tri de Limeil-Brévannes.

Alors que l'objectif initial de GPSEA était de trier par an 350 tonnes d'emballages en plastique supplémentaires, les résultats obtenus en 2017 se sont élevés à 737 tonnes avec notamment un effet d'entraînement constaté sur le verre (+8,5%) et une baisse significative des refus de tri (-12%). En définitif, a été observée une **augmentation de +21% de matière valorisée**, et notamment +62,27% sur les emballages plastiques. Pour l'année 2018, GPSEA estime que le territoire cristolien a

permis de valoriser plus de 20% de sa production annuelle de déchets. Ces résultats représentent pour chaque cristolien près de 63 kg de déchets valorisés en plus, soit près de 8% de plus que les performances enregistrées en Île-de-France, plaçant ainsi le GPSEA parmi les bons élèves de la région.

Parallèlement afin d'augmenter la capacité de tri et de valorisation des emballages plastiques, la **modernisation du centre de tri de Limeil-Brévannes** portée par GPSEA et SUEZ et soutenue par CITEO, s'est achevée en 2018 et permet désormais à cet équipement d'accompagner et d'inciter les habitants du Territoire à adopter de nouvelles pratiques en matière de recyclage des déchets.

Fort de cette réussite, cette expérimentation, primée au Conseil des Maires 2018 **«Champion du France du tri»**, fut étendue à l'ensemble des communes membres au 1^{er} janvier 2019 et permet encore une fois à notre territoire d'affirmer avec cet équipement ultramoderne, qui vient compléter le fleuron que constitue l'unité de valorisation énergétique de Valo'Marne, son exemplarité et son ambition en matière environnementale.





Engagement raisonné

*Une chance
de construire
collectivement
une ville durable.*

3. LE DÉVELOPPEMENT DE MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES, LEVIER INDISPENSABLE D'UNE VILLE DURABLE

Depuis plusieurs années, les modes de production et de consommation massifs développés par les pays industrialisés conduisent vers un double écueil : une pression parfois extrême sur les ressources de la planète mais également un effet d'entraînement des pays en développement vers ce modèle pourtant non viable. Aussi s'inscrire dans une logique de développement durable demande de faire **évoluer nos habitudes économiques** et d'adopter des **modes de consommation et production plus raisonnés et plus respectueux** de notre environnement. Ce changement de paradigme nécessite de s'interroger au quotidien sur nos propres pratiques et les collectivités ont un rôle d'exemplarité à jouer aux côtés des autres acteurs pour assurer un effet d'entraînement pour la population.

La commune, à cet égard, porte auprès de ses habitants qui vivent, consomment et produisent sur son territoire une action générale d'éducation au développement durable pour faire de l'engagement de chacun **une chance de construire collectivement une ville durable**. Elle déploie pour cela des actions et animations en milieu scolaire, afin de sensibiliser très tôt les jeunes enfants à ces thématiques, et soutient les initiatives portées par les citoyens et par les entreprises qui conduisent au sein de leurs organisations des démarches d'exemplarité.

3.1. La promotion d'actions d'éducation et de sensibilisation au développement durable

La Ville s'engage, en lien avec la direction du développement durable de GPSEA, à sensibiliser petits et grands à ces enjeux majeurs à l'occasion notamment de la semaine européenne du développement durable mais également par l'accompagnement des projets éducatifs en milieu scolaire et extra-scolaires.

3.1.1. La semaine du développement durable

La **semaine européenne du développement durable** - temps fort de l'année - a lieu tous les ans début juin. Elle a pour objectifs de promouvoir le développement durable, de sensibiliser chacun à ses enjeux et de faciliter une **mobilisation concrète tant individuelle que collective**. L'édition 2018 étant placée sous la thématique «Les Villes et Territoires de demain», plusieurs initiatives ont été proposées sur la ville dont notamment l'organisation d'un ciné-débat autour des films «Le trésor caché des plantes» et «L'intelligence des arbres», l'événement «Rue en Fête» organisé par le CS Madeleine Rébérioux au stade de La Habette et la «Grande Fête de la Tégéval» à la Maison de la Nature.

3.1.2. L'accompagnement des projets éducatifs des écoles

La Ville de Créteil accompagne les établissements scolaires dans la mise en œuvre de projets liés au développement durable afin de permettre aux enfants de **développer par la pédagogie leur sensibilité à la nature et aux éco-estes** de tous les jours :





- *l'organisation de Classes d'eau* : ces temps dédiés permettent aux enfants de consacrer 5 jours dans l'année à la thématique de l'eau mêlant connaissances théoriques en lien avec les enseignements et sorties ou interventions pédagogiques. Durant l'année scolaire 2017/2018, ce sont 31 classes de 15 écoles cristoliennes qui ont participé à ce programme,
- *la tenue d'animations pédagogiques* : les animateurs développement durable de GPSEA sont intervenus en 2018 dans 27 classes lors de cycle de 3 séances de sensibilisation dans le cadre de projets ou d'ateliers sur l'énergie, les déchets, le compost...
- *l'incitation au compostage de déchets alimentaires* : les services de GPSEA sont intervenus en 2018 dans cinq établissements qui expérimentent le compostage des déchets de la restauration scolaire (Mendes France, Guiblets, Albert Camus, Gaston Deferre et Casalis) pour réaliser un état des lieux de l'utilisation des composteurs rotatifs déjà implantés. Par ailleurs, plus d'une vingtaine d'établissements scolaires cristoliens disposent déjà de composteurs classiques en bois ou en plastique recyclé de 400 litres fournis par GPSEA,
- *la sensibilisation à la question du gaspillage alimentaire* : en 2018, au sein des établissements scolaires ont été proposés, suite à une série de rencontres au Café des Parents, des ateliers mettant en avant des techniques simples pour réduire les déchets ou le gaspillage alimentaire.

Par ailleurs, la Ville apporte une aide aux établissements qui, au regard des actions qu'ils entreprennent, souhaitent obtenir une **labélisation « Etablissement en Démarche globale de Développement Durable » (E3D)** auprès du ministère de

l'Education Nationale. A ce jour, sur le territoire communal, 9 écoles sont, d'ores et déjà, labellisées (19% des établissements primaires) ainsi que 3 collèges (soit 37%) et 2 lycées (soit 66%) dont l'ensemble des établissements du réseau d'éducation prioritaire (REP) Albert Schweitzer.

3.1.3. Les animations pour les jeunes à la découverte du développement durable

Dans le cadre du temps extra-scolaire, au sein des accueils de loisirs, les enfants se voient proposer une programmation ambitieuse d'animations, de montages de projets, de visites en lien avec le développement durable. En 2018, ce sont près de 3500 enfants qui ont ainsi pu être sensibilisés à l'occasion notamment de :

- *la visite de la maison-exposition « Agir au quotidien chez soi »*, fournie par GPSEA et conçue pour éduquer tous les publics aux enjeux de la transition énergétique et écologique,
- *l'organisation de journées du développement durable à la Maison de la Nature* de l'Île de loisirs en lien avec l'association Nature & Société sur la thématique de la biodiversité.

3.2. Le développement d'une consommation et de pratiques responsables

L'engagement en faveur d'une consommation responsable implique d'adopter un mode de consommation qui soit à la fois respectueux de l'environnement, bénéfique pour l'économie, bon pour la santé, mais aussi positif pour l'ensemble des composantes de la société. A ce titre, sur le territoire cristolien, de nombreux acteurs portent, aux côtés de la

commune, une telle ambition en faveur notamment d'une alimentation durable, du réemploi des matériaux et du développement exemplaire de leurs activités.

3.2.1. Les actions menées pour favoriser des modes de consommation responsables

■ Le projet alimentaire territorial porté par GPSEA

Disposant au sein de son périmètre d'intervention de nombreux espaces agricoles et forestiers ainsi que d'une unité de fabrication de repas d'envergure, GPSEA a engagé depuis 2017 une réflexion autour de la réalisation d'un **projet alimentaire de territoire**.

Ce document consiste à établir un état des lieux de la production agricole et alimentaire du territoire afin de mettre en œuvre des actions concrètes ayant un impact sur les **comportements et les besoins alimentaires**, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective. Si 2018 a été consacrée à cette réflexion et à la recherche de partenaires afin d'établir un diagnostic complet



en la matière, 2019 devrait permettre la formalisation de ce document en lien avec les besoins, atouts et spécificités de chacune des communes membres.

■ L'engagement associatif pour une alimentation saine

Soutenu de longue date par la commune, l'engagement en faveur d'une **alimentation biologique et durable** est notamment porté sur le territoire par l'association « Les Paniers de Créteil ». Cette structure a établi un partenariat avec un groupement de producteurs de fruits et de légumes biologiques, et mis en place un circuit d'approvisionnement sans intermédiaire avec 10 points de dépôts sur Créteil. En 2018, l'association a ainsi recensé plus de 200 personnes abonnées dont 150 actives et elle a continué de développer des actions autour du compostage et du jardinage en lien avec les équipements socio-culturels de la commune et à l'occasion de la manifestation « Jardins en fête ».

En 2019, des projets sur le territoire promouvant l'agriculture biologique, le **commerce équitable et l'économie sociale et solidaire** sont en cours de réflexion pour proposer à des prix accessibles des produits de base et de qualité dans l'optique d'inciter les habitants à mieux se nourrir avec des prix plus justes et de bons produits.

■ L'engagement de la commune au sein de ses équipements de restauration

Assurant au sein de ses équipements (écoles, RPA, petite enfance et restaurants administratifs), une prestation de restauration collective, la commune, en lien avec la cuisine centrale de GPSEA, a intégré depuis quelques années au sein des menus proposés le recours aux **produits biologiques et locaux**.

A titre d'exemple, la qualité et l'équilibre alimentaire des repas proposés par GPSEA aux écoles et aux personnes âgées intègre une part de produits biologiques estimée

à 12% en 2017. Pour ce faire, a ainsi été mise en place le cahier des charges suivant : une baguette bio proposée chaque jour, des fruits bio une semaine sur deux, un yaourt fermier bio par mois, un repas complet bio par trimestre. Dans la même veine, pour la petite enfance, le CCAS a passé un marché de restauration avec la société Dupont Restauration qui propose des repas composés de 20% de produits bio et a en priorité recours aux commerces de proximité en cas de besoin spécifiques hors marché.

3.2.2. Les entreprises cristoliennes engagées pour le développement durable

Preuve d'un territoire dynamique et engagé, plusieurs entreprises et entrepreneurs cristoliens se voient récompensés chaque année du **label « Responsabilité sociale des entreprises » (RSE)**. Ce label, créé en 2015 par le Club d'entreprises du Territoire (CECAP) en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne, vise à valoriser les organisations qui prennent en compte les enjeux environnementaux, sociaux et éthiques dans le déploiement de leurs activités.

En 2018, à l'occasion de la cérémonie de remise des labels et trophées, qui se déroule durant la semaine du développement durable, **6 entreprises cristoliennes ont été labellisées** et 7 trophées ont été remis à des entrepreneurs du territoire qui présentaient des projets innovants en matière de développement durable et d'économie sociale et solidaire.

3.2.3. Les actions citoyennes visant à favoriser le réemploi

Le **réemploi et la réutilisation** contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets. Aux côtés des actions d'envergures de prévention, d'incitation au tri et au recyclage mises en place par les



services de GPSEA, se sont développées en 2018 sur notre territoire des **initiatives citoyennes** qui participent à cette ambition collective.

Tout d'abord, la Foire aux jeux et jouets qui, après une parenthèse de cinq années, s'est tenue au Palais des sports. A l'initiative notamment de la MJC Club et du centre social Kennedy, cet évènement était voulu comme un marché solidaire permettant aux participants d'acheter et de vendre des jeux et jouets à des prix abordables en les rendant **acteurs d'une consommation différente** qui prend en compte le développement durable. Ce dernier a ainsi réuni près de 140 exposants et 1530 participants.

Également, pour favoriser les échanges entre les habitants et le réemploi, a été installée à l'initiative du Conseil de quartier dans le quartier Front de Lac-Ormetteau-Port, près de son local, une boîte à livre. Cette dernière permet de pérenniser dans d'autres quartiers l'expérimentation menée fin 2017 sur les bords de marne qui avait vu 3 boîtes à livres être mises en service. Preuve du succès de ce type de démarches, d'autres boîtes seront mises en place en 2019 auprès du jardin collectif Novi-Beograd et sur l'allée de la Toison d'Or.



Au sein de la MJC Village, en partenariat avec le SEL (Système d'Échange Local) de Créteil, l'association Écotemps Créteil et Créteil en Transition, a été organisée en 2018 une initiative citoyenne intitulée le Café des Bricoleurs. Cette démarche visait dans un esprit d'entraide et d'échange, à donner une seconde vie aux objets du quotidien, pour éviter de jeter des biens réutilisables et **lutter contre l'obsolescence programmée.**

Enfin, le Conseil municipal des Enfants a décidé pour 2019 de mener le projet «R2D2 - Réparer et Donner : Réduire ses Déchets» autour des thèmes : réparer, recycler et échanger. L'idée est de sensibiliser les enfants et les habitants aux enjeux de la réduction des déchets à travers la tenue d'ateliers auprès des CM2 et d'un temps d'information et d'échanges lors des Assises de la Ville.



Solidarité durable

L'accompagnement attentif des plus fragiles pour un vivre ensemble apaisé

4. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS, CIMENT DU VIVRE ENSEMBLE

La persistance dans notre société de la pauvreté et la montée de l'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, montrent bien que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social. Face à ces difficultés, parfois présentes au sein d'un même territoire, la **cohésion sociale** et la **solidarité** s'imposent comme conditions essentielles d'un développement humainement et socialement durable de notre société.

Ciment d'une société rassemblée autour de valeurs communes, telle que l'égalité et un **vivre ensemble apaisé**, cette ambition implique donc à la fois le renforcement du lien social, notamment entre générations, ainsi que l'insertion sociale des personnes les plus vulnérables et démunies.

Parce que la solidarité est pour Créteil le **fer de lance de son engagement pour une ville socialement durable**, la commune avec son CCAS continue de faire preuve de volontarisme en matière sociale. Dans la continuité de cette ambition, et comme la solidarité n'a pas de frontière, notamment lorsque certains territoires sont touchés avec violence par des catastrophes naturelles et climatiques, Créteil s'efforce années après années de construire des liens forts à l'international.

4.1. La réduction des précarités par l'accompagnement quotidien des populations les plus fragiles

4.1.1. L'accompagnement social soutenu envers les personnes en situation de précarité

Le CCAS soutient au quotidien nos concitoyens qui rencontrent des difficultés. Par l'instruction des aides légales ainsi qu'une action d'accueil des usagers, de conseil sur les droits et démarches à effectuer en fonction de leurs situations, il vise à la **réduction des précarités**, ponctuelles ou déjà affirmées.

■ Aides financières et énergétiques

Devant l'enjeu nouveau que revêt la **lutte contre les situations de précarité énergétique**, et en complément des actions déjà réalisés sur notre territoire en matière d'accès à une énergie à un coût réduit, le CCAS, en lien avec le Département, a fait de l'accompagnement des familles qui connaissent ce type de difficultés une priorité.

Ces dernières sont donc reçues et accompagnées à l'occasion d'entretiens de prévention des coupures pour les ménages menacés de coupure d'énergie ou pour lesquelles une coupure a,

d'ores et déjà, été prononcée (médiation avec les fournisseurs d'énergie, plan d'aide et échéancier). En fonction de leurs situations, le CCAS, qui gère le Fonds de Solidarité Habitat-Energie (FSH) par convention avec le Département, peut décider la prise en charge partielle des factures d'électricité. En complément, ce dernier attribue également des aides ciblées pour l'énergie. En 2018, ce sont 48 entretiens qui ont été menés, et 944 personnes ont pu bénéficier du FSH Energie et 42 des aides ciblées du CCAS.

Le CCAS propose également des aides financières destinées à la vie courante aux familles modestes rencontrant des difficultés pour le règlement des dépenses de premières nécessités. Ainsi, ce sont 436 personnes qui se sont vu accompagnées l'année dernière au travers d'aides financières à la vie courante.

■ Domiciliation et prévention des expulsions locatives

Le CCAS mène une mission de domiciliation sur le territoire communal qui permet à toute personne sans domicile stable ou fixe, qui dispose d'un lien suffisant avec la commune, de bénéficier d'une adresse administrative où recevoir son courrier et lui permettant de faire valoir certains droits sociaux et prestations. Par convention, l'association Emmaüs Solidarité assure cette activité en lien avec le CCAS et a permis en 2018 à 243 personnes d'être domiciliées (contre 77 en 2017).

Le service du logement mène une mission de **prévention des expulsions locatives**. Plusieurs dispositifs, associant les partenaires institutionnels et associatifs intervenant dans ce domaine, sont déployés :

- à titre préventif, la Commission des dettes locatives se réunit pour étudier la situation des ménages endettés et, le cas échéant, apurer les dettes naissantes ou les dettes ponctuelles,

INDICATEURS

48 entretiens suite à une coupure d'énergie.

944 accompagnements via le FSH énergie.

42 aides à l'énergie.

436 aides à la vie courante.

- au stade de la réquisition, la Commission locale et inter-partenaire de prévention des expulsions (CLIFE) intervient afin de coordonner les actions des différents professionnels du secteur social et les bailleurs sociaux ou privés et proposer des pistes d'action,
- une convention est également passée avec l'association Relais 94-ASPI permettant des accompagnements sociaux liés au logement et des baux glissants.

4.1.2. Le soutien affirmé vis-à-vis des personnes âgées

Les personnes âgées constituent une part de la population qui a été fortement malmenée en 2018 par les mesures du gouvernement en matière de cotisation sociale et de désindexation des pensions de retraites, et qui connaît pour certains



d'entre elles des difficultés pour se maintenir à flot. Dans ce contexte, **le soutien et l'accompagnement des seniors** déployés de longue date sur notre commune par le CCAS apparaît encore plus aujourd'hui comme une nécessité.

■ *Accompagnement et prestations sociales spécifiques*

Le service des Seniors œuvre au quotidien auprès des personnes âgées répondant à leurs besoins en matière d'aides et de prestations, et les soutenant quand se font jour les difficultés liées au grand âge. A ce titre, outre l'instruction des aides sociales légales (ASPA, APA, prise en charge des frais d'aide à domicile et d'hébergement), des **prestations spécifiques à notre ville** existent : le fonds d'intervention pour perte d'autonomie et l'allocation mensuelle municipale, qui permettent d'apporter aux cristoliens de plus de 65 ans, quel que soit leur nationalité, un complément de ressources. En 2018, ce sont 195 allocataires qui ont bénéficié de l'allocation mensuelle et 11 du fonds d'intervention.

■ *Aide au maintien à domicile et habitat adapté*

Afin de permettre aux personnes âgées dépendantes de continuer à vivre chez elles et ainsi préserver leur cadre de vie et leur indépendance, le CCAS a proposé en 2018 de nombreuses actions solidaires :

INDICATEURS

195 allocataires de l'allocation municipale mensuelle.

35 408 heures d'aide à domicile pour 395 bénéficiaires.

71 994 repas fournis à domicile ou en RPA.

595 bénéficiaires du système de téléassistance.

5 592 colis du nouvel an distribué.

- le service d'aide à domicile (35 408 heures effectuées pour 395 bénéficiaires),
- le service de livraison de repas à domicile ou au sein des résidences autonomie (71 994 repas),
- l'installation en lien avec le Département de système de téléassistance au sein de leur logement pour lequel le CCAS prend en charge tout ou partie des frais d'installation et l'abonnement mensuel à ce service (595 bénéficiaires),
- l'intervention gratuite d'un agent technique pour la réalisation de petits travaux et réparations à domicile (96 bénéficiaires) et l'assistance administrative et technique dans l'adaptation de leur logement assurée par l'association SOLIHA dans le cadre d'une convention avec le CCAS,
- des ateliers d'équilibre et de prévention des chutes (192 bénéficiaires en 2018).

En complément de ce service, les quatre résidences autonomie présentes sur le territoire communal offrent aux personnes âgées des lieux de vie conciliant logements individuels (211 studios et 32 F2) et espaces communs d'activités. A ce titre, pour 2019, afin d'**agir pour le pouvoir d'achat de nos aînés**, le CCAS a décidé de ne pas augmenter les redevances au sein de ces résidences.

■ Animations de loisirs et prise en compte de nouveaux enjeux

L'équipe d'animation des Clubs des seniors a proposé en 2018 de nombreuses manifestations récréatives, des activités physiques adaptées et des **rencontres intergénérationnelles**. Pour permettre aux retraités de sortir et de se divertir, le service a élaboré une programmation riche qui a réuni 923 participants lors des 19 sorties proposées et 255 personnes à l'occasion de 5 séjours de vacances. Par ailleurs, ont été proposés aux personnes âgées le banquet (1 123 participants) et les colis du nouvel an (5 592 colis distribués) ainsi que la semaine nationale des personnes âgées, dite « Semaine Bleue ».

Afin de prendre en compte les **nouveaux enjeux liés à la fracture numérique** qui concernent largement nos seniors, la Ville a réalisé en 2018 au sein de deux résidences autonomie des travaux visant à l'installation de bornes WIFI et une troisième sera équipée en 2019. En complément de ces travaux, seront menés en 2019, des ateliers d'initiation au numérique et à l'utilisation de tablettes.

4.1.3. La contribution à l'accès à l'emploi et l'insertion

L'accès ou le retour à l'emploi sont considérés comme les premiers moyens de la lutte contre la pauvreté et les véritables **garants d'une insertion sociale** réussie et d'un épanouissement futur au sein de la cité. Fort de ce constat, le service insertion sociale a pour missions d'accueillir, d'orienter et d'accompagner les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Par convention avec le Département le service instruit les demandes et assure l'accompagnement social des



bénéficiaires isolés ou sans enfants ainsi qu'élabore et met en œuvre avec eux des parcours d'insertion.

Le CCAS apporte également son soutien à l'association Dialogues et solidarité afin que cette structure offre sur le territoire un **accompagnement attentif aux personnes en recherche d'emplois** : aide à la rédaction de CV et lettres de motivation, mise à disposition de matériel informatique, accompagnement dans les recherches... En 2018, cette association a reçu 1 147 visites, dont 87 % habitant à Créteil, et 188 personnes ont pu être suivies et accompagnées dans leurs démarches.

Enfin, sur le territoire communal, l'Association Pôle Compétences Initiatives (PCI - ex Plaine centrale Initiatives pour l'insertion et l'emploi) se met au service des demandeurs d'emploi en difficultés en assurant la mise en œuvre des actions du PLIE, plan local d'insertion par l'économie. A ce titre, en fonction des freins à l'emploi qui ont été identifiés, les demandeurs bénéficient d'un accompagnement de 24 mois en moyenne (formations informatiques et linguistiques, ateliers de technique de recherches d'emploi...) afin de **créer les conditions d'un retour à l'emploi stable**. A la sortie du dispositif ce sont près de 54% des bénéficiaires qui ont obtenu un CDI ou un CDD de six mois minimum.

4.2. La conduite de projets pour renforcer la vitalité du lien social entre générations

Convaincus que la transmission intergénérationnelle est au cœur du vivre ensemble et constitue le vecteur d'un **meilleur équilibre sociétal**, la commune et le CCAS mènent des projets visant à renforcer le lien social entre les générations afin de **construire les solidarités d'aujourd'hui et de demain**.

À cet égard, en 2018, les clubs seniors ont permis à 56 personnes âgées du territoire de prendre part à un certain nombre d'initiatives au titre desquelles l'organisation de conférences sur la diététique en lien avec des étudiants de l'UPEC, une marche en forêt avec des élèves du Lycée Gutenberg, l'organisation des projets de rencontres entre la crèche du Moulin et la RPA Franceschi. En 2019, est envisagée la création d'un **potager intergénérationnel** associant les mini-crèches du Moulin et des Bords de Marne et les personnes âgées de la RPA Franceschi.

La direction de la démocratie locale et de proximité a engagé un travail sur 2018 et 2019 avec les Conseils des adolescents et des jeunes, sur la thématique du lien entre les générations :

- *Projet «Le Conseil de Jeunes s'invite à l'hôpital Intercommunal de Créteil»* : le





Conseil de Jeunes a souhaité en 2018 partir à la **découverte du monde hospitalier**, pour mieux le comprendre et offrir aux personnes hospitalisées un moment de partage et de divertissement. Les conseillers ont ainsi créé un « carnet de bord » afin d'illustrer leur aventure qui a été éditée à 6000 exemplaires et distribuée notamment au sein des lycéens cristoliens.

- *Projet «Le cahier branché»* : le Conseil des Adolescents mènera en 2019 trois rencontres intergénérationnelles en lien avec le numérique afin d'appréhender les **difficultés des personnes retraitées face à l'outil et aux pratiques numériques**, se nourrir des échanges pour créer un « carnet de jeu » comprenant mots croisés, abécédaire et un recensement des structures proposant des ateliers numériques ainsi que des astuces sur l'utilisation de ces outils.

4.3. Les actions visant à la réduction des discriminations et à la sensibilisation des plus jeunes

4.3.1. La volonté d'une participation active des personnes handicapées à la société

Face à cet enjeu, la Ville de Créteil fait **office de précurseur** et s'est engagée résolument depuis plus de 30 ans (Charte Handicap signée en 1989) avec ses partenaires pour offrir aux personnes porteuses de handicap les conditions d'une **participation active à la vie de la cité**. A cet

égard, la Commission d'intégration des personnes Handicapées (CIPH), instance de concertation entre élus, associations et personnalité qualifiés, créée en 1991 bien avant les obligations légales en la matière, et dont les travaux sont coordonnés par la Mission Handicap du CCAS, met en œuvre l'ambition municipale en faveur de l'intégration de ce public.

Après une année 2017 dense, qui avait notamment vu l'ouverture du Point Info Handicap, permanence spécifique sur les questions liées au handicap tous les mercredi matin à l'Hôtel de ville, et la récompense par un « **Sésame de l'accessibilité** » délivré par l'AMIF des actions volontariste menées pour favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap dans ses structures de loisirs, l'année 2018 s'est inscrite dans la même veine volontariste.

A ce titre, outre les projets de travaux menés par la CIPH (55000€) et les travaux envisagés dans le cadre de l'ADAP (539000€) et du PAVE (100000€) pour assurer l'accessibilité du patrimoine communal et des espaces publics, ont été engagées les actions suivantes :

- la poursuite de la mission du Point Info Handicap qui a accueilli 35 personnes et les a accompagné dans leurs démarches,



- la production et distribution d'un guide de la personne handicapée à la destination des structures associatives et socio-culturelles (300 guides distribués),
- l'accessibilité de la manifestation Jour de Fête afin de permettre aux personnes en situation de handicap de participer à ce temps fort dans les mêmes conditions que les personnes valides,
- l'inclusion des personnes mal voyantes dans les activités des clubs seniors au travers notamment de la mise en place pour 3 personnes d'un créneau dédié à l'aquagym.

4.3.2. Les projets de sensibilisation citoyenne auprès des plus jeunes envisagés en 2019

Dans le cadre de son travail de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté au sein des Conseils des enfants, adolescents et jeunes, la direction de la démocratie locale et de proximité envisage pour 2019 d'aborder la **thématique des discriminations** et la question de la civilité :

- *Projet «La discrimination, c'est quoi pour toi?»* : piloté par le Conseil des adolescents, le projet vise à organiser des temps d'actions dans les collèges afin d'interpeller et de sensibiliser les collégiens à la question des discriminations,
- *Projet «Acteur de la civilité»* : piloté par le Conseil des jeunes, ce projet vise à interpeller et sensibiliser les lycéens aux différentes formes de discriminations à travers le prisme de la civilité et de l'incivilité. Il s'agira notamment de mettre en place différents ateliers interactifs thématiques et d'enregistrer des chroniques Web Radio.

4.4. La solidarité internationale portée par la commune

Créteil, depuis plus de quarante ans, grâce au Comité de Jumelage, tisse des **liens d'amitié avec huit autres villes** : Kyriat-Yam (Israël), les Abymes (Guadeloupe), Salzgitter (Allemagne), Falkirk (Ecosse), Cotonou (Bénin), Mataro (Espagne), Gümri (Arménie) et à Playa (Cuba). Elle s'est également engagée dans la coopération et l'aide au développement avec les villes Cotonou, Gyümri et Playa.

Par ailleurs, la municipalité apporte depuis de longues années son **soutien aux territoires et populations touchés par des catastrophes naturelles**. En 2018, la commune a, dans ce cadre, attribué deux subventions de 5000€ suite au séisme et au tsunami qui ont frappé l'Indonésie et suite aux pluies diluviennes et aux inondations qui ont frappé le Département de l'Aude.

Enfin, la commune mène auprès des plus jeunes des actions de sensibilisation à la coopération décentralisée et la **solidarité internationale**. A cet égard, s'est tenue en avril et novembre 2018 la manifestation «Petites mains au grand cœur» qui a permis à 144 élèves élémentaires et 80 maternels de mener une collecte de fournitures scolaires remis ensuite à l'occasion d'un tournoi sportif solidaire à l'association Elles aussi pour être redistribuées à une école à Madagascar.





Modèle d'excellence

Favoriser le bien-être et la participation de chacun dans la cité

5. L'ÉPANOUISSEMENT DES CRISTOLIENS ET LA SATISFACTION DE LEURS BESOINS ESSENTIELS, CONDITIONS INDISPENSABLES AU DÉVELOPPEMENT DE CHACUN AU SEIN DE LA CITÉ

La déclaration de Rio de 1992 place les êtres humains «*au centre des préoccupations relatives au développement durable*», ayant droit d'aspirer à «*une vie saine et productive en harmonie avec la nature*». La charte de l'environnement de 2004, quant à elle, précise que «*l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles*».

Aussi, s'impose comme un enjeu structurant que la société favorise **l'épanouissement des individus** permettant à chacune et chacun de trouver sa place et de poursuivre ses aspirations. Toutefois cette nécessité impérieuse ne peut trouver sa pleine mesure si la société ne peut **garantir à chacun la satisfaction de ses besoins** laissant ainsi des hommes et des femmes à l'écart de biens et services essentiels à leur épanouissement.

Créteil, en lien avec ses partenaires, a construit depuis des années son action municipale en faveur des cristoliens autour de cette **double exigence indissociable**. D'une part, notre territoire s'efforce d'offrir les conditions de la satisfaction des besoins essentiels de nos concitoyens, notamment en termes d'accès à une santé de qualité et à un habitat sain et durable pour tous. D'autre part, se développent au quotidien des actions visant à favoriser leur épanouissement et leur intégration sociale au travers d'une offre en contenu et pratiques culturelles diversifiée et ouverte à tous, d'une incitation à la pratique d'activités sportives à tous les âges de la vie, mais aussi d'un appel à la participation et à l'engagement au sein de lieux d'expression citoyen et démocratique.

5.1. Les démarches visant à la satisfaction des besoins essentiels des cristoliens

5.1.1. L'accès à une offre de santé de qualité et le déploiement d'actions de préventions

Le territoire cristolien bénéficie d'un pôle hospitalo-universitaire de premier ordre. Composé de trois hôpitaux (CHU Henri Mondor, Hôpital intercommunal, Hôpital Albert Chenevier), d'un institut de médecine moléculaire, d'un centre d'investigation clinique et d'une faculté de médecine, ce pôle d'envergure permet d'**assurer l'égalité d'accès à des soins de qualité pour tous**. En complément, la municipalité s'engage au quotidien, dans le cadre du contrat local de santé, face aux inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins et développe des actions de prévention auprès des cristoliens.

■ *L'engagement municipal pour une santé accessible à tous*

Depuis octobre 2015, la Ville dispose d'un **contrat local de santé** (CLS) signé avec l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture du Val-de-Marne. Dans ce cadre, en 2017, a été mis en place un conseil local de santé qui réunit professionnels du secteur médical et social, associations, représentants des familles afin de renforcer le suivi des personnes rencontrant des difficultés psychiques et de favoriser leur intégration dans la cité. Au sein de ce conseil, la « cellule des cas psycho-sociaux complexes » examine de manière partenariale des situations individuelles psycho-sociales complexes.

L'année 2018 a permis la montée en charge de ce dispositif, le déploiement de réflexions sur la question du maintien à domicile des personnes connaissant de tels troubles et la tenue d'une formation sur l'accueil de ces dernières en partenariat avec l'UNAFAM94.

En parallèle, a été créé sur le site internet de la Ville, un répertoire des acteurs de santé du territoire ainsi qu'une « maison virtuelle de santé » qui diffuse des informations en matière de santé.

■ *Les actions de prévention santé et nutritionnelle mises en œuvre*

Le service prévention-santé du CCAS organise de nombreuses actions de prévention en matière de santé sur le territoire communal. A ce titre, en 2018, plusieurs **programmes de prévention nutritionnelle** se sont déployés, notamment en milieu scolaire et dans les équipements de la petite enfance, comme « Un fruit pour la récré », qui a concerné 5 500 enfants, et les actions « Tonus & vitamine » sensibilisant à une alimentation équilibrée, « Education à la santé » et « Manger, bouger, relaxer » pour le public séniors. Par ailleurs, comme



chaque année, la manifestation « L'assiette en fête », qui permet de fédérer durant un mois autour de la question de bonnes habitudes alimentaires de nombreux partenaires, a décliné 60 actions dans 43 sites et a réuni plus de 4 200 personnes.

Parallèlement, le **programme de prévention bucco-dentaire** a, quant à lui, concerné 313 classes soit près de 7 000 enfants, et en lien avec l'Hôpital Mondor, une journée de dépistage des caries dentaires a pu être organisée. Enfin, déclinaison du volet santé du contrat de ville, depuis 2006, **l'Atelier santé ville**, qui constitue une instance de concertation et d'élaboration de programmes locaux de santé dans les quartiers, déploie son action au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville de notre commune et permet d'organiser des ateliers de sensibilisation et d'information sur la santé.

5.1.2. Le choix d'un développement fondé sur un habitat durable et accessible à tous

Devant l'enjeu que constitue l'accès au logement pour les cristoliens, la Ville mène en la matière, en coordination étroite avec les 30 bailleurs sociaux présents sur le territoire, une politique de développement qui promeut un **habitat durable, équilibré et accessible à tous**.

A cet égard, Créteil, qui compte un parc social qui regroupe 16 590 logements soit 46% du parc global, s'assure avec une vigilance constante que les projets locatifs urbains menés sur le territoire, nouveau ou de renouvellement, comportent une part adaptée de logements sociaux et permettent de **garantir la mixité sociale**. Par ailleurs, dans ce cadre, la commune

et GPSEA apportent systématiquement leurs soutiens au travers de la garantie des emprunts souscrits par les bailleurs ainsi que, pour le territoire, d'aides financières au développement du logement social et à l'amélioration du parc immobilier bâti.

Pour **favoriser l'accès au logement social**, la Ville, au travers de l'action du service du logement, agit d'une manière significative pour aider les cristoliens demandeurs dans leurs démarches pour se loger, que ce soit pour une première demande ou pour un relogement dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, comme celle du Mont-Mesly. En 2018, 477 logements ont pu être attribués sur le contingent communal en fonction des congés reçus.

Et pour garantir aux cristoliens, qui bénéficient d'un logement social, une occupation durable et sereine de leur habitation, ainsi que pour **agir pour le pouvoir d'achat**, le conseil d'administration de Créteil Habitat SEMIC a décidé pour 2019 de ne pas augmenter les loyers des locataires en place, soit la 5^{ème} année consécutive de gel des loyers.

INDICATEURS

5 500 enfants concernés par « Un fruit pour la récré ».

4 200 participants à « L'assiette en fête ».

7 000 enfants concernés par la prévention bucco-dentaire.

INDICATEURS

16 590 logements locatifs sociaux.

46% du parc global de la commune.

477 logements attribués en 2018.

Gel des loyers de Créteil Habitat pour la 5^{ème} année consécutive.

5.2. L'amélioration continue de l'accès à la culture pour tout un chacun

Levier essentiel du vivre ensemble et source d'épanouissement, le territoire communal voit se développer au quotidien, sous l'impulsion municipale, du réseau des médiathèques de GPSEA, des équipements socio-culturels et des associations, une offre culturelle riche et variée qui promeut **un accès à la culture pour tout un chacun**, quel que soit son âge et son milieu d'origine.

A ce titre, outre les manifestations et événements majeurs de la programmation culturelle de notre Ville, se déploie notamment depuis 2016, le dispositif du **Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA)**. Cette initiative, soutenue par la DRAC et le rectorat, qui vise prioritairement les populations jeunes résidents au sein des quartiers prioritaires politiques de la ville, poursuit l'ambition de faciliter leur accès aux ressources artistiques et culturelles du territoire.

Enfin, pour que la pratique d'activités culturelles soit possible pour tous nos concitoyens et, ce, quel que soit leurs revenus, le CCAS apporte chaque année aux enfants des familles modestes **une aide financière à la pratique d'activités culturelles et sportives** (2800 jeunes bénéficiaires en 2018).



5.3. L'engagement de la Ville pour le sport, vecteur de santé et de bien-être

Labellisée «Ville Active & Sportive» (3 lauriers) en 2017, Créteil, qui compte une cinquantaine d'installations sportives de qualité, soutient, avec constance, et en coordination étroite avec le mouvement associatif, le développement de la pratique sportive sur le territoire communal permettant au plus grand nombre de s'épanouir dans la discipline de son choix.

La Ville porte une attention particulière à la **pratique sportive des enfants**, facteur de santé et de développement personnel, et a, à cet effet, mis en place un parcours éducatif sportif sur les différents temps de l'enfant. En complément, le service des sports apporte une contribution active aux campagnes de prévention santé et de sécurité routière organisées sur le territoire.

Fidèle à son engagement volontariste, la commune entend également **promouvoir la pratique sportive de tous les publics** et notamment les personnes porteuses de handicap (intégration aux cycles d'EPS scolaires, aux manifestations sportives et

accessibilité des équipements sportifs) et les personnes âgées au sein des ateliers des clubs seniors (1 076 personnes en 2018).

Enfin, conscient du rôle primordial que joue le tissu associatif sportif cristolien dans la promotion et la pratique du sport, la commune apporte un soutien affirmé à ces structures, qu'elles soient amateurs ou professionnelles.

5.4. La participation citoyenne des Conseils de quartier au développement durable

Au sein des Conseils de quartier, **lieu d'expression démocratique et citoyenne de proximité**, les 290 conseillers habitants construisent des projets collectifs au bénéfice de l'intérêt général et abordent des questions relatives à leur quartier. Dotées d'une enveloppe budgétaire chaque année pour la réalisation de travaux visant à **améliorer le quotidien de nos concitoyens**, ce sont 294 600€ en 2018 qui ont été consacrés notamment à des opérations de cadre de vie (37%), des opérations de voiries (32%), de sécurisation (13%) et d'accessibilité (12%).

En parallèle, les principales réflexions et projets menés en 2018 ont porté notamment sur :

- la future création d'un jardin partagé dans le quartier La Source-Pointe du Lac courant 2019,
- l'organisation, en lien avec l'association du Théâtre des coteaux du sud, d'un jeu concours sur le thème « la nature dans notre quartier »,
- le fleurissement des pieds d'arbres du Mail Saussure avec l'implication des collégiens et lycéens et avec pour enjeux de sensibiliser les riverains à l'importance de la nature en ville,

- l'aménagement des squares Saint-Simon et Novi Beograd au travers d'embellissements floraux, de l'installation de mobiliers urbains et de la création d'un potager collectif.

Enfin, en 2019, est notamment envisagée la tenue d'un groupe de travail sur la thématique « Je prends soin de ma ville », qui vise par une action de diagnostics, de rencontres et d'enquêtes auprès des habitants de réfléchir à de nouvelles solutions pour réduire les incivilités du cadre de vie et notamment liées à la propreté. Cette initiative a pour finalité de collecter idées et projets qui seront transmis sous la forme d'un « cahier de préconisations » à la municipalité à l'occasion des Assises de la Ville.









Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la commune

<u>1. L'efficacité énergétique des bâtiments de l'administration</u>	<u>60</u>
<u>2. L'optimisation de la flotte automobile de la commune</u>	<u>61</u>
<u>3. La maîtrise des consommables et la gestion des déchets</u>	<u>62</u>
<u>4. La commande publique responsable</u>	<u>63</u>
<u>5. La gestion des ressources humaines</u>	<u>64</u>





Eco-exemplarité
et responsabilité

*Promouvoir
un modèle
d'administration
responsable
et vertueux*

1. L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DE L'ADMINISTRATION

Fort d'un patrimoine multiple et diversifié, la commune poursuit son **travail d'amélioration des performances énergétiques** de ce dernier à travers la mise en œuvre de marchés intégrant des clauses de performance énergétique, ou de travaux d'amélioration déjà évoqués.

Dans cette optique, ont été transférés depuis plusieurs années l'ensemble des contrats d'achat d'électricité et de gaz de la commune et du CCAS aux groupements de commandes du SIPPEREC et du SIGEIF. L'objectif poursuivi était que la collectivité puisse, en participant aux appels d'offre de ces deux syndicats, réaliser de substantielles économies financières en obtenant des tarifs intéressants auprès des opérateurs de réseau. Par ailleurs, pour l'achat d'électricité, a été retenue l'**option «électricité 100% renouvelable»** qui garantit pour la commune la fourniture d'une électricité «verte» pour une majorité de ses abonnements.

Parallèlement, alors que les dépenses de fluides constituaient en 2018 près de 24,49% des charges à caractère générale

au sein du budget de la Ville, le suivi des consommations en énergie du patrimoine communal et du CCAS est confié depuis plusieurs années à un agent équivalent temps plein au sein de la direction des services techniques. Ce dernier s'assure donc au quotidien d'une **consommation énergétique maîtrisée et optimisée.**

Compte tenu de ce suivi fin, des tarifs intéressants obtenus en groupant ses commandes mais également des choix effectués pour réduire la consommation thermique de ses bâtiments, les **dépenses de la commune consacrées à l'énergie se sont réduites** entre 2015 et 2018 de manière continue à un rythme moyen de -3,3% par an, ce qui permet de constater sur la période une baisse de plus de -13%.

Une démarche active de tri sélectif de ses déchets spéciaux

- 291** enveloppes de pneumatique.
- 235** litres de solvant de nettoyage.
- 1170** litres d'huiles usagées.
- 400** litres de carburant usagés.
- 726** kg de produits lessiviels.
- 2800** kg de déchets divers.

2. L'OPTIMISATION DE LA FLOTTE AUTOMOBILE DE LA COMMUNE

La commune et son CCAS possède une flotte de 225 véhicules de tous genres : 85 véhicules utilitaires dont 19 roulant au GPL, 83 véhicules légers dont 3 électriques, 1 hybride et 27 roulant au GPL, 8 poids lourds, 7 véhicules de transport en commun, 43 deux-roues dont 2 électriques.

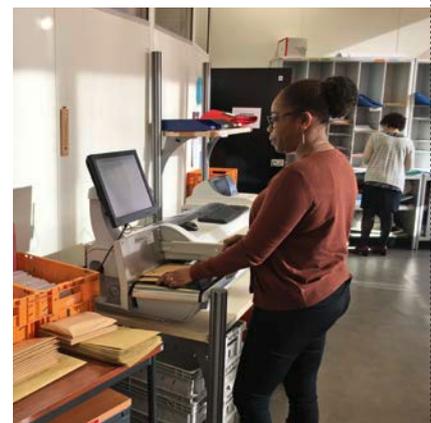
Au travers de l'activité du service du garage municipal, la collectivité porte l'ambition de proposer à ses agents des véhicules à la motorisation adaptée à leur besoin, d'inciter à une utilisation raisonnée des véhicules et de favoriser une consommation maîtrisée des carburants et consommables.

Cette stratégie menée depuis plusieurs années, qui vise à **limiter l'impact écologique de la flotte automobile**, se traduit concrètement par les résultats suivants :

- une **baisse de la demande en carburant** des services entre 2017 et 2018 de -3,08% qui vient confirmer la dynamique constatée depuis plusieurs années (-26,70% depuis 2014),

- l'engagement du service dans une **démarche active de tri sélectif de ses déchets spéciaux**, qui a permis de faire enlever et traiter par des prestataires spécialisés en 2018 : 291 enveloppes de pneumatique, 235 litres de solvant de nettoyage, 1170 litres d'huiles usagées, 400 litres de carburant usagés, 726 kg de produits lessiviels, 2800 kg de déchets divers,
- la volonté depuis deux ans d'amorcer la **transition énergétique de la flotte** par l'achat de véhicules ou cyclomoteurs électriques. A ce titre, la Ville a procédé, en 2018, à l'acquisition de deux véhicules électriques et envisage en 2019 deux nouveaux achats de cette nature.





3. LA MAÎTRISE DES CONSOMMABLES ET LA GESTION DES DÉCHETS

La commune porte un certain nombre d'actions afin de favoriser les éco-gestes au quotidien de ses agents et assurer une plus grande maîtrise des consommables et des déchets générés par son activité.

Tout d'abord, pour favoriser la réduction des productions de documents au format papier, **une démarche d'optimisation des moyens d'impression** dans l'ensemble des équipements de la Ville, du CCAS et au sein des groupes scolaires a été menée en 2017 et 2018. Cette action a permis de favoriser le passage de 360 à 260 équipements d'impression sans modifier sensiblement l'activité des services. Outre, la réduction induite de consommation de papier, non évaluée à ce jour, cette initiative a, d'ores et déjà, permis de réaliser des économies en matière de frais de maintenance à hauteur de 90000€ par an.

Parallèlement, les services municipaux poursuivent **la dématérialisation d'un certain nombre de leurs procédures**. A ce titre, ont pu être menées en 2018 les projets de dématérialisation des dossiers de demande de subventions des associations, de la procédure de production des rapports, délibérations et actes administratifs pour le Conseil municipal, des échanges avec les candidats dans le cadre des consultations lancées par la Ville et le CCAS ainsi que la prise de rendez-vous des usagers pour leurs demandes notamment en matière d'état civil. En 2019, sera envisagée la poursuite de ces démarches au travers notamment de la dématérialisation de l'ensemble de la chaîne comptable de la Ville et du CCAS ainsi que la dématérialisation des

circuits de transmission aux services des courriers adressés à la collectivité.

En complément de ces projets informatiques, qui participent à la réduction de nos consommations notamment du papier, peuvent être signalées la **généralisation de l'utilisation du papier 100% recyclé** depuis quelques années, l'incitation à une consommation en papier maîtrisée et vertueuse (usage du mail, impression recto-verso...), l'utilisation de **poubelles spécifiques pour les déchets recyclables** et l'utilisation de produits recyclables et biologiques pour ce qui est des produits à usage unique et d'entretien.

Enfin, la commune envisage en 2019 de renforcer ses actions en matière de gestion des déchets au travers notamment d'**actions de réemploi et de recyclage** :

- la vente aux enchères du mobilier scolaire, encore en état d'usage, et du matériel de restauration notamment pour le réemploi de pièces,
- la valorisation des postes informatiques âgés et obsolètes pour la collectivité en les confiant à une association d'insertion en vue d'un reconditionnement et d'une redistribution vers des particuliers ou associations,
- l'installation de tables de tri au sein des restaurants administratifs afin de permettre aux agents d'effectuer eux même le tri de leurs déchets alimentaires.

INDICATEURS

Généralisation de l'utilisation du papier 100% recyclé.

Poubelles spécifiques pour les déchets recyclables.

Actions de réemploi et de recyclage.

Optimisation des moyens d'impression.

4. LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

La Ville et son CCAS, poursuivent depuis de nombreuses années l'ambition d'une **politique d'achat responsable et vertueuse**. En 2018, a été recruté au sein de la direction de la commande publique, un acheteur public afin de renforcer la performance de nos achats. Outre le gain financier, il s'agit de continuer de faire de la commande publique un levier au service du développement du territoire communal : valoriser le tissu économique local, promouvoir les enjeux de développement durable en banalisant les clauses d'insertion et de réduction de l'empreinte carbone dans les marchés.



Aussi, dans cette optique, les marchés signés par la collectivité en 2018 l'ont été pour **74% d'entre eux avec des prestataires domiciliés au sein de la région Île-de-France** (dont 39% au sein du département), réduisant de fait les émissions en GES induites par les déplacements et les livraisons. La commune s'attache également à **favoriser les PME et les microentreprises**, qui représentent respectivement 57% et 17% de ses prestataires.

Sont également de plus en plus intégrées dans notre politique d'achat, des **clauses environnementales** qui permettent à la

commune d'exiger notamment de ses prestataires la mise en œuvre des actions de gestion et de valorisation des déchets vertueuses, qu'ils proposent des produits issus de filières d'approvisionnement responsables et, pour les opérations de travaux, qu'ils prévoient des actions visant à réduire le bruit sur les chantiers pour les riverains. En 2018, ce sont **51,97% des marchés publics** de la collectivité qui comportaient ce type de clauses environnementales.

La commune développe également progressivement au sein de ses contrats des **clauses sociales ou d'insertion** pour inciter les entreprises à présenter des offres performantes en la matière. Elle a ainsi recours à des structures qui s'engagent en matière d'insertion sociale au travers notamment de ses marchés de nettoyage des bâtiments administratifs (Régie de quartier et Société Arc en Ciel), de son marché de déménagement et réaménagement des locataires de la RPA Marivaux (Société ARES) et pour le marché de blanchissage du linge qui, lancé en 2018, a été réservé à un établissement de services et d'aide par le travail (ESAT). Par ailleurs, des rencontres ont été organisées en 2018 avec l'association Pôle Compétences Initiatives afin de repérer les futurs marchés à renouveler de la commune pour lesquels l'inclusion de telles clauses aurait du sens.

5. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La commune et son CCAS développent au quotidien pour leurs 2276 agents une politique de gestion de ressources humaines attentive et ambitieuse.

■ *Valoriser les compétences et la formation continue*

Les missions dévolues aux agents publics qui se mobilisent au quotidien pour répondre aux attentes de la population cristolienne évoluent et se transforment au grès des progrès technologiques, numériques et des besoins nouveaux des usagers. Pour accompagner cette dynamique ainsi que les parcours professionnels, la collectivité a fait de la **valorisation des compétences** ainsi que la formation continue des agents une priorité pour un déploiement d'un service public de qualité à la population.

Par une **politique de formation ambitieuse** (6186 journées dispensées en 2018) qui s'inscrit pleinement dans les dimensions environnementales (67% des formations organisées en intra) et sociales du développement durable (développement de compétences de bases, usage de des outils informatiques, remise à niveau et lutte contre l'illettrisme), la Ville entend favoriser le développement des compétences de ses agents nécessaires à la réalisation des missions de service public qui leurs sont dévolues.

Par ailleurs, parce que la collectivité se doit également, d'accompagner les agents dans leur parcours professionnels et favoriser les souhaits d'évolution, 40 agents ont pu bénéficier en 2018 des dispositifs de préparations aux concours et examens professionnels proposés par le CNFPT.

■ *Permettre l'accompagnement au maintien dans l'emploi et l'insertion*

La collectivité mène une **politique active d'accompagnement** des agents confrontés à des reclassements professionnels pour inaptitude physique. Poursuivant l'objectif de maintenir durablement dans l'emploi ces agents fragilisés, un accompagnement individualisé est mis en place ainsi qu'une période d'immersion préalable à l'intégration dans leurs nouvelles fonctions afin de les aider à mieux appréhender ce changement d'environnement professionnel.

Une attention particulière est également portée en matière d'**insertion et d'accès à l'emploi** des personnes handicapées et des jeunes. Ainsi, en 2018, la Ville comptait au sein de ses effectifs 11,17% d'agents porteurs de handicap et le CCAS 8,37%. Ces taux, bien au-dessus de l'obligation légale en la matière de 6% qui s'impose aux collectivités, démontre un fois de plus l'ambition cristolienne en faveur de l'insertion des personnes handicapées sur notre territoire. Concernant l'insertion des plus jeunes dans la vie professionnelle, les services recrutent régulièrement des jeunes en formation d'apprentissage ou à l'occasion de stages. En 2018, ce sont ainsi 7 apprentis qui ont été accueillis au sein des services municipaux ainsi que 64 élèves de 3^{ème}, 151 de bac professionnel et 3 de bac+2.

■ **Promouvoir la santé, la sécurité et le bien-être au travail**

Le développement de l'activité ne peut être durable que dans un contexte où la santé et la sécurité des agents est assurée. La commune mène dans cette optique depuis 2017 un plan de prévention des absences au travail dont l'un des priorités consiste en le renforcement des démarches de **prévention en matière de santé au travail auprès des agents**.

Ont ainsi notamment été mis en place en 2018 un accès à des consultations d'ostéopathie pour les agents exposés dans leurs fonctions à la survenance de troubles musculo-squelettiques (TMS) et un protocole de prise en charge des agents confrontés sur le lieu de travail à des conduites addictives afin de préserver leurs santé. Par ailleurs, pour **rendre chaque agent acteur de sa prévention**, a été organisé un forum de la prévention des risques professionnels qui a réuni sur une journée plus de 700 agents autour d'ateliers de sensibilisation et mini-conférences (risque incendie, bruit au travail, gestion de premiers secours, gestes et postures,

bien-être corporel) et s'est tenue une campagne de sensibilisation au port des équipements de protection individuelle (EPI).

Enfin, pour **favoriser le bien-être au travail**, la collectivité poursuit une démarche d'amélioration continue des conditions de travail en lien avec les organisations syndicales (relocalisation de services, rénovations de locaux, mobiliers adaptés...), et soutient des actions de promotion de la qualité de vie au travail participant au bien-être et à la cohésion des agents sur le lieu de travail (marche active, atelier chant choral, frigo à bouquins).

En 2019, l'ensemble de ces initiatives seront poursuivies au travers notamment de l'organisation d'une deuxième édition du forum de la prévention, d'une campagne de sensibilisation aux bonnes pratiques alimentaires et de la mise en place sur différents sites d'ateliers de détente musculaire et d'éveil musculaire dans un objectif de prévention des TMS, de réduction des accidents du travail et de limitation des restrictions médicales qui touchent nos agents.





Engagement
en faveur du
développement durable
au sein des budgets
primitifs pour 2019





Action transversale

Le développement durable se retrouve de manière diffuse au sein de chacune des politiques publiques municipales

L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE CRÉTEIL, DE SON CCAS

et de ses partenaires au-delà des actions concrètes et initiatives volontaristes décrites au sein de ce rapport, se matérialise également au sein de leurs budgets primitifs respectifs.

Action transversale par excellence, au regard de ses finalités, le développement durable de notre commune se retrouve de manière diffuse au sein de chacune des politiques publiques de la municipalité. Aussi, afin de compléter la présentation segmentée offerte par le cadre budgétaire et comptable à cette thématique au sein du **budget principal de la commune**, de son **budget annexe chauffage urbain** et des **budgets du CCAS** et pour répondre à un objectif de lisibilité, il a été envisagé pour 2019 de valoriser plus précisément cet engagement.

Un recensement des crédits budgétaires associés à cet enjeu a donc été réalisé au sein des demandes de crédits de fonction-

nement et d'investissement de l'ensemble des services ainsi qu'au sein du budget du personnel au travers d'une travail de valorisation de tout ou partie des traitements des agents exerçant des fonctions liées aux cinq finalités du développement durable.

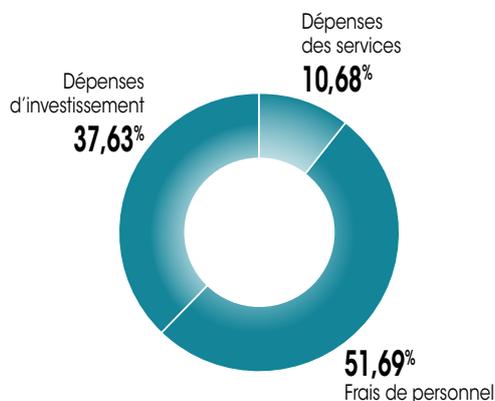
Il ressort de cet exercice que la collectivité envisage en 2019 de **consacrer au développement durable** un budget transversal à hauteur de **22,27 millions d'euros** soit plus de **9,06% de ses budgets**.

PRÉSENTATION DU BUDGET TRANSVERSAL 2019 EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

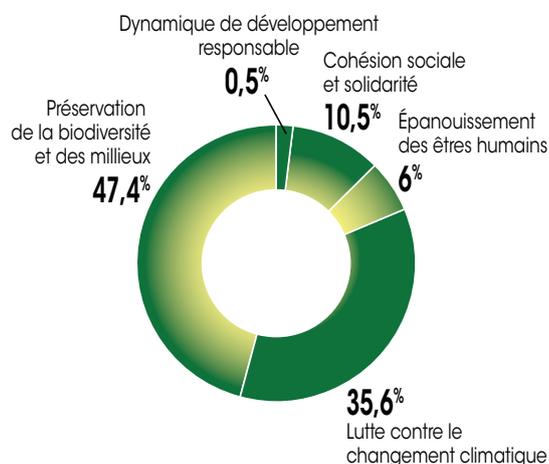
INVESTISSEMENT	
Travaux énergétiques sur bâtiments	1 473 980 €
dont bâtiments scolaires	1 104 400 €
dont bâtiments administratifs	337 500 €
dont bâtiments sportifs et sociaux	32 080 €
Travaux réseau de chauffage urbain	3 871 995 €
dont travaux 3 ^e réseau Valo'Marne	2 667 000 €
dont travaux quartier du Colombier	756 413 €
dont travaux quartier Duvauchelle	448 582 €
Travaux sur l'espace public	1 226 160 €
dont réseau d'éclairage public	548 210 €
dont espaces verts et fontaines	337 500 €
dont conseils de quartier	300 000 €
Travaux en matière d'accessibilité	708 370 €
dont bâtiments (ADAP)	552 000 €
dont espaces publics (CIPH, PAVE)	156 370 €
Divers (VL électriques, Cristolib)	271 397 €
TOTAL INVESTISSEMENT	8 400 112 €

FONCTIONNEMENT	
Dépenses des services	2 332 857 €
Espaces verts et biodiversité	636 260 €
Aides aux situations de précarités	619 103 €
FFCT eaux pluviales versé à GPSEA	488 394 €
Accès au sport et à la culture	368 000 €
Frais chauffage urbain	120 000 €
Education au développement durable	47 300 €
Actions de prévention santé	44 200 €
Projets conseils jeunes et adolescents	9 600 €
Dépenses de personnel	11 537 484 €
Directions des services techniques	9 544 052 €
dont personnel espaces verts	8 223 041 €
dont personnel espaces publics	758 701 €
dont personnel bâtiments et fluides	562 309 €
Direction du CCAS et du logement	1 956 666 €
Direction de la jeunesse	36 766 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	13 870 341 €

Par typologie de dépenses



Par finalités du développement durable



Partenaires étroits de la commune, GPSEA et Créteil Habitat SEMIC prennent également d'un point de vue financier **une part active à l'engagement de notre territoire** en faveur du développement durable.

Le Territoire, dans le cadre de ses compétences notamment liées à l'environnement, au cadre de vie, à la gestion de l'eau et aux déplacements consacrera ainsi en 2019 un budget « vert » total estimé à 60,99 millions d'euros **dont 20,61 millions d'euros pour le territoire de la commune**.

Créteil Habitat SEMIC, dans la continuité de ses actions en matière de réhabilitation thermique de son parc locatif social et au travers des opérations prévues au Mont-Mesly, à la RPA Marivaux et à la Résidence Paul François Avet, envisagera en 2019 un investissement s'élevant à hauteur de **4,20 millions d'euros**.

Le volontarisme financier combiné de ces acteurs permettra ainsi que **plus de 47,08 millions d'euros** seront dédiés en 2019 au développement durable et harmonieux de notre territoire cristolien.







Direction Générale des Services

Conception - Rédaction : Bastien Vernet

Crédit photos : Laetitia Doutre, Michel Escuriol, Jean-Michel Moglia,
Nathalie Teil, Raoul Petit, Laurent Armand, Denise Bouyou

Création - Impression : Madeleine Sins et ImageLigne - Imprimé sur papier recyclé dont 50 % PEFC

Avril 2019

www.ville-creteil.fr



Ville de Créteil